

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 28, 2022

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met with videoconference this day at 2:01 p.m. [ET] to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I welcome all of you and our viewers across the country who may be watching on sencanada.ca to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Before we begin, I would like to acknowledge that we are meeting in the Senate of Canada building which is located on the traditional and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin people.

My name is Brian Francis. I am a senator from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the committee.

I would like to introduce the members of the committee who are participating today: Senator Daniel Christmas from Nova Scotia; Senator Dennis Glen Patterson from Nunavut; Senator David M. Arnot from Saskatchewan; Senator Michèle Audette from Quebec will be here shortly; Senator Patrick Brazeau from Quebec; Senator Mary Coyle from Nova Scotia; Senator Nancy J. Hartling from New Brunswick; and Senator Kim Pate from Ontario.

Today we are starting a study on the implementation of An act to amend the Indian Act in response to the Supreme Court of Quebec's decision in *Descheneaux c. Canada (Procureur général)* — previously known as Bill S-3.

I would like to introduce our first panel of witnesses. With us today we have Sharon McIvor; Shelagh Day, Chair of the Human Rights Committee and co-founder of the Canadian Feminist Alliance for International Action; and Pamela Palmater, Chair in Indigenous Governance at Ryerson University.

Ms. McIvor, Ms. Day and Ms. Palmater will be providing opening remarks of up to five minutes each. We will then move to a question-and-answer session of approximately four minutes per senator. Please note that I will let witnesses know when they have 30 seconds left on their allocated time. I ask senators who have a question to use the "raise hand" feature on Zoom to signal this to the clerk. They will then be acknowledged in the chat. I

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 28 mars 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 14 h 1 (HE), avec vidéoconférence, en vue d'étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite à tous la bienvenue, ainsi qu'à nos téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent peut-être sur le site sencanada.ca, au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Avant de commencer, j'aimerais reconnaître que nous nous réunissons dans l'édifice du Sénat du Canada, qui est situé sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je m'appelle Brian Francis et je suis sénateur d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du comité.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent aujourd'hui : le sénateur Daniel Christmas, de la Nouvelle-Écosse; le sénateur Dennis Glen Patterson, du Nunavut; le sénateur David M. Arnot, de la Saskatchewan; la sénatrice Michèle Audette, du Québec, sera ici sous peu; le sénateur Patrick Brazeau, du Québec; la sénatrice Mary Coyle, de la Nouvelle-Écosse; la sénatrice Nancy J. Hartling, du Nouveau-Brunswick; et la sénatrice Kim Pate, de l'Ontario.

Nous commençons aujourd'hui une étude sur la mise en œuvre d'une loi modifiant la Loi sur les Indiens pour donner suite à la décision de la Cour supérieure du Québec dans l'affaire *Descheneaux c. Canada (Procureur général)*, anciennement connue sous le nom de projet de loi S-3.

J'aimerais vous présenter notre premier groupe de témoins. Nous accueillons aujourd'hui Sharon McIvor; Shelagh Day, présidente, Comité des droits de l'Homme et cofondatrice de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale; et Pamela Palmater, présidente de la gouvernance autochtone à l'Université Ryerson.

Mme McIvor, Mme Day et Mme Palmater présenteront des déclarations liminaires d'une durée maximale de cinq minutes chacune. Nous passerons ensuite à une séance de questions et de réponses d'environ quatre minutes par sénateur. Veuillez noter que j'informerai les témoins lorsqu'il leur restera 30 secondes sur le temps qui leur est alloué. Je demande aux sénateurs qui ont une question d'utiliser la fonction « lever la main » sur Zoom

remind you that committee members will be given priority to ask questions.

I will now ask Ms. McIvor to begin her opening remarks.

Sharon McIvor, as an individual: Thank you to the committee for the invitation to appear today and for your work. Because of the amendment to Bill S-3 made by the committee under the leadership of former senator Lillian Eva Dyck and the commitment of the Senate as a whole, the central core of the pre-1985 sex discrimination was removed from the Indian Act.

As you know, getting section 6(1)(a) of the Indian Act all the way to amendment was a fight. Getting it actually promulgated on August 15, 2019, long after the other provisions of Bill S-3, was another fight. Now we are trying to get this amendment actually implemented so it can make the difference in the lives of First Nations women and their descendants that we all intended. We're trying to ensure that the residual discrimination is repaired, the remaining discrimination is removed, and reparations for the harms caused are provided. It is our hope that the committee will take up the matter of Indian Act discrimination once more, to help us make equality for First Nations women and their descendants fact, not just words.

My colleagues and I have five points to make today. One, in order for women and their descendants to enjoy the benefits of the 2019 Bill S-3 amendment, they have to be registered. By the government's own estimate, there are between 270,000 and 450,000 who are newly eligible, but as of November 2021, only about 22,000 were registered. In short, registrations of those entitled under "6(1)(a) all the way" amendment is not really happening, which means that, so far, the amendment has little meaning.

Two, the profound and long-lasting residual effects of sex discrimination on band membership, treaty rights, political participation, voice, culture, language and access to programs and benefits have not been addressed, nor is there any apparent plan for doing so.

Three, there is no plan for reparations for the profound harms of the discrimination, apology, memorialization, compensation or public education.

Four, contrary to the claim of the report, there are outstanding issues of sex discrimination in the Indian Act, including the lingering effects of automatic enfranchisement on the wives and

pour le signaler à la greffière. Ils seront ensuite reconnus dans le clavardage. Je vous rappelle que les membres du comité auront la priorité pour poser des questions.

Je vais maintenant demander à Mme McIvor de commencer sa déclaration liminaire.

Sharon McIvor, à titre personnel : Je remercie le comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui et je vous remercie de votre travail. En raison de la modification que le comité a apportée au projet de loi S-3, sous la direction de l'ancienne sénatrice Lillian Eva Dyck, et de l'engagement du Sénat dans son ensemble, le noyau central de la discrimination sexuelle d'avant 1985 a été supprimé de la Loi sur les Indiens.

Comme vous le savez, il a fallu se battre pour que l'alinéa 6(1)a) de la Loi sur les Indiens soit modifié. Obtenir sa promulgation effective le 15 août 2019, bien après les autres dispositions du projet de loi S-3, a été un autre combat. Nous essayons maintenant de faire en sorte que cette modification soit réellement mise en œuvre afin qu'elle puisse contribuer à changer la vie des femmes des Premières Nations et de leurs descendants, ce que nous espérons tous. Nous essayons de faire en sorte que la discrimination résiduelle soit réparée, que la discrimination restante soit éliminée et que les préjudices causés soient réparés. Nous espérons que le comité se penchera à nouveau sur la question de la discrimination en vertu de la Loi sur les Indiens, afin de nous aider à faire de l'égalité pour les femmes des Premières Nations et leurs descendants un fait, et non pas seulement des paroles.

Mes collègues et moi avons cinq points à faire valoir aujourd'hui. Premièrement, pour que les femmes et leurs descendants puissent profiter des avantages de la modification du projet de loi S-3 de 2019, ils doivent être inscrits. Selon les propres estimations du gouvernement, il y a entre 270 000 et 450 000 personnes qui sont nouvellement admissibles, mais en novembre 2021, seulement environ 22 000 étaient inscrites. En bref, les inscriptions des personnes visées par les amendements portant sur l'application universelle de l'alinéa 6(1)a) n'ont pas vraiment lieu, ce qui signifie que, jusqu'à présent, l'amendement a peu de sens.

Deuxièmement, les effets profonds et durables de la discrimination sexuelle sur l'appartenance à une bande, les droits issus de traités, la participation politique, la voix, la culture, la langue et l'accès aux programmes et aux avantages n'ont pas été abordés, et il n'existe aucun plan apparent pour le faire.

Troisièmement, il n'y a aucun plan de réparation pour les préjudices profonds de la discrimination, d'excuses, de commémoration, d'indemnisation ou d'éducation publique.

Quatrièmement, contrairement à ce que prétend le rapport, la Loi sur les Indiens comporte des problèmes non résolus de discrimination fondée sur le sexe, notamment les effets

children of men who enfranchised and the discrimination inherent in the unstated and unknown paternity provision.

The Government of Canada has obligations under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP, to provide effective redress for any form of forced assimilation that violates the rights of Indigenous people. Canada is committed to making a plan for the implementation of UNDRIP in Canada and needs urgently to address the registration of women and repair the harms done.

So, in March 2022, after 50 years of struggle by First Nations women to end the sex discrimination in the Indian Act, where are we? It must be said for the record that the sex discrimination in Canada's Indian Act is a key component of genocide identified by the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls because it is a tool of forced assimilation. The Indian Act has defined thousands of Indigenous women and their descendants as non-Indians and forced them into the non-Indigenous population. The sex discrimination has also stripped First Nations of thousands of women and their descendants, shrinking the pool of Indians who are recognized as having inherent Aboriginal treaty and land rights.

The sex discrimination has worked effectively to damage the women and the nations. The fact that there are somewhere between 270,000 and 450,000 women and their descendants who are newly entitled to status by the August 2019 amendment proves just how effective the tool of assimilation and sex discrimination has been since there are only a few more than 1 million status Indians in Canada now.

The government indicates in this report that it wishes to be on the path to getting out of the business of Indian registration. However, we wish to make it clear that if the government gets out of the business of Indian registration before it restores the women and their descendants to their rightful status and membership in their communities, it will cement in place the discrimination and its effect for all time. This is not the path to reconciliation.

The Chair: Thank you, Ms. McIvor.

I will now ask Ms. Day to begin her opening remarks.

Shelagh Day, Chair, Human Rights Committee and Co-founder, Canadian Feminist Alliance for International Action: Thank you very much for the invitation to appear. I'm speaking to you from the unceded territory of the Musqueam,

persistants de l'émancipation automatique sur les épouses et les enfants des hommes qui se sont émancipés et la discrimination inhérente à la disposition relative à la paternité inconnue ou non déclarée.

Le gouvernement du Canada a l'obligation en vertu de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ou DNUDPA, de mettre en place des mécanismes de réparation efficaces pour toute forme d'assimilation forcée qui viole les droits des peuples autochtones. Le Canada s'est engagé à établir un plan pour la mise en œuvre de la DNUDPA au Canada et doit de toute urgence s'occuper de l'inscription des femmes et réparer les préjudices subis.

Donc, en mars 2022, après 50 ans de lutte par les femmes des Premières Nations pour mettre fin à la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens, où en sommes-nous? Il faut dire aux fins du compte rendu que la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens du Canada est un élément clé du génocide reconnu par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, car c'est un outil d'assimilation forcée. La Loi sur les Indiens a défini des milliers de femmes autochtones et leurs descendants comme des non-Indiens et les a forcés à rejoindre la population non autochtone. La discrimination sexuelle a également privé les Premières Nations de milliers de femmes et de leurs descendants, réduisant ainsi le nombre d'Indiens reconnus comme ayant des droits fonciers et des droits issus de traités autochtones inhérents.

La discrimination sexuelle a eu pour effet de nuire aux femmes et aux nations. Le fait qu'il y ait quelque part entre 270 000 et 450 000 femmes et leurs descendants qui sont nouvellement admissibles au statut en raison de l'amendement d'août 2019 prouve à quel point l'outil d'assimilation et de discrimination sexuelle a été efficace, puisqu'il n'y a qu'un peu plus de 1 million d'Indiens inscrits au Canada à l'heure actuelle.

Dans ce rapport, le gouvernement énonce qu'il souhaite commencer à se retirer de l'activité d'inscription des Indiens. Cependant, nous tenons à préciser que, si le gouvernement se retire de cette activité avant d'avoir redonné aux femmes et à leurs descendants leur statut légitime et leur appartenance à leurs communautés, il cimentera la discrimination et ses effets pour toujours. Ce n'est pas la voie de la réconciliation.

Le président : Merci, madame McIvor.

Je vais maintenant demander à Mme Day de présenter sa déclaration liminaire.

Shelagh Day, présidente, Comité des droits de l'Homme et cofondatrice, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale : Merci beaucoup de m'avoir invitée à comparaître. Je m'adresse à vous depuis le territoire non cédé

Squamish and Tsleil-Waututh peoples. I want to talk today about registration — the facts, the problems and the way to fix them.

As Ms. McIvor has already said, the Government of Canada estimates that between 270,000 and 450,000 First Nations women and their descendants are newly eligible for status because of the August 2019 amendment. However, as of November 2021, only about 21,000 has been processed. We know that those 21,000 include all those registered under Bill S-3 since December 2017, not specifically those registered under the 2019 “6(1)(a) all the way” amendment.

Indigenous Services Canada reports that it’s now processing 1,600 applications a month under Bill S-3. At this rate, we calculate that it will take between 14 and 23 years for the newly eligible to be registered. I’m sure that senators can agree that is wholly unacceptable. We have urged the government to aspire not just to a rate of processing that is faster but one that will ensure the achievement of a just goal — that is, the full registration of all those eligible under Bill S-3 — by December 2025. To do this, it will be necessary to process at least 100,000 applications per year.

We note that many of the women who are newly eligible for status are elderly, and the benefit and promise of Bill S-3 will be betrayed if they die before being registered. Also, whether it’s because of age or another cause, many newly eligible persons have disabilities and urgently need the health and other benefits that come with status. Delay in getting registered exacerbates harm during these days of the pandemic.

Here’s what needs to be fixed. Indigenous Services Canada needs to hire and train enough people to actually register the women and their descendants who are eligible. The application process needs to be completely revamped to remove the delays and obstacles. Anyone can get a Canadian passport in 10 to 20 business days, but processing applications for Indian status takes six months to two years or more. That is inexcusable. The application process is notoriously difficult. Applicants need navigation assistance, and legal and paralegal supports, to prepare correctly and to see their applications through the process.

There must be an effective communications plan to increase public awareness of Bill S-3 and to actively encourage women and their descendants to apply for the status to which they are

des peuples Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. Je veux parler aujourd’hui de l’inscription : les faits, les problèmes et la façon de les régler.

Comme l’a déjà dit Mme McIvor, le gouvernement du Canada estime qu’entre 270 000 et 450 000 femmes des Premières Nations et leurs descendants sont nouvellement admissibles au statut en raison de la modification d’août 2019. Cependant, en novembre 2021, seulement environ 21 000 demandes avaient été traitées. Nous savons que ces 21 000 demandes comprennent toutes les personnes inscrites en vertu du projet de loi S-3 depuis décembre 2017, et non pas précisément celles inscrites en vertu de l’amendement portant sur l’application universelle de l’alinéa 6(1)a).

Services aux Autochtones Canada indique qu’il traite actuellement 1 600 demandes par mois dans le cadre du projet de loi S-3. À ce rythme, nous calculons qu’il faudra entre 14 et 23 ans pour que les personnes nouvellement admissibles soient inscrites. Je suis sûre que les sénateurs conviendront que c’est tout à fait inacceptable. Nous avons exhorté le gouvernement à aspirer non seulement à un rythme de traitement plus rapide, mais aussi à un rythme qui permettra d’atteindre un objectif juste — c’est-à-dire l’inscription complète de toutes les personnes admissibles en vertu du projet de loi S-3 — d’ici décembre 2025. Pour ce faire, il sera nécessaire de traiter au moins 100 000 demandes par année.

Nous notons qu’un grand nombre des femmes qui sont nouvellement admissibles au statut sont âgées, et que l’avantage et la promesse du projet de loi S-3 seront trahis si elles meurent avant d’être inscrites. De plus, que ce soit en raison de l’âge ou d’une autre cause, de nombreuses personnes nouvellement admissibles ont un handicap et doivent en toute urgence bénéficier des prestations de santé et d’autres prestations qui accompagnent le statut. Le retard dans l’inscription exacerbe le préjudice subi pendant la pandémie.

Voici ce qu’il faut faire. Services aux Autochtones Canada doit embaucher et former suffisamment de personnes pour inscrire les femmes et leurs descendants qui sont admissibles. Le processus de demande doit être entièrement revu pour qu’on puisse éliminer les retards et les obstacles. N’importe qui peut obtenir un passeport canadien en 10 à 20 jours ouvrables, mais le traitement des demandes du statut d’Indien prend de six mois à deux ans ou plus. C’est inexcusable. Le processus de demande est notoirement difficile. Les demandeurs ont besoin d’aide pour la navigation, ainsi que d’un soutien juridique et parajuridique pour se préparer correctement et faire cheminer leur demande tout au long du processus.

Il faut mettre en place un plan de communication efficace pour sensibiliser le public au projet de loi S-3 et encourager activement les femmes et leurs descendants à demander le statut

entitled. This campaign must be bold, inventive and fresh. Messages need to be simple and stories need to be told to illustrate who is now eligible.

Finally, the government needs to implement the recommendations made by Claudette Dumont-Smith in her 2019 report to Minister Bennett about the funding necessary to support the reconnection of women and their descendants and their communities.

We have provided goals and timetables for the registration of the newly eligible to Minister Hajdu and sent a request to Minister Freeland to ask that she include adequate funds in Budget 2022 to ensure that the newly eligible women and their descendants can be registered by December 2025.

Thanks to the work of this committee and to the incredible dedication of many First Nations women, including Sharon McIvor, Senator Lovelace Nicholas and Senator Lillian Eva Dyck, who are in this meeting today, the core of sex discrimination has been removed from the face of the law.

But there is no implementation, and so de facto the discrimination continues. This is a massive violation of the equality rights of First Nations women, it has been almost 150 years, it is a root cause of lasting damage and high rates of violence and death, it is repeatedly censured by courts and human rights bodies, and still we have no effective remedy.

We have no acknowledgement yet from the Government of Canada of the extent, scope and damage caused by this discrimination. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Day.

I will now ask Dr. Palmater to begin her opening remarks.

Pamela Palmater, Chair in Indigenous Governance, Ryerson University, as an individual: Thank you.

[Indigenous language spoken.]

I'm from the sovereign Mi'kmaq nation on unceded Mi'kma'ki and my home community of Ugpi'Ganjig, which is Eel River Bar First Nation. Today, I'm coming to you from the sovereign territories of Mississaugas of Scugog Island First Nation.

auquel ils ont droit. Cette campagne doit être audacieuse, inventive et nouvelle. Les messages doivent être simples, et des histoires doivent être racontées pour illustrer qui est désormais admissible.

Enfin, le gouvernement doit mettre en place les recommandations présentées par Claudette Dumont-Smith dans son rapport de 2019 à la ministre Bennett concernant le financement nécessaire pour soutenir la reconnexion des femmes et de leurs descendants avec leurs communautés.

Nous avons fourni à la ministre Hajdu des objectifs et des calendriers pour l'inscription des personnes nouvellement admissibles et envoyé une demande à la ministre Freeland pour lui demander d'inclure des fonds adéquats dans le budget de 2022 afin que les femmes nouvellement admissibles et leurs descendants puissent être inscrits d'ici décembre 2025.

Grâce au travail du comité et au dévouement incroyable de nombreuses femmes des Premières Nations, y compris Sharon McIvor, la sénatrice Lovelace Nicholas et la sénatrice Lillian Eva Dyck, qui sont présentes à la réunion d'aujourd'hui, le noyau de la discrimination sexuelle a été éliminé du visage de la loi.

Mais il n'y a pas de mise en œuvre, et donc, de facto, la discrimination se poursuit. Il s'agit d'une violation massive des droits à l'égalité des femmes des Premières Nations, qui dure depuis près de 150 ans, qui est à l'origine de dommages durables et de taux élevés de violence et de décès, qui a été censurée à maintes reprises par les tribunaux et les organismes de défense des droits de la personne, et nous n'avons toujours pas de solution efficace.

Le gouvernement du Canada n'a toujours pas reconnu l'étendue, la portée et les dommages causés par cette discrimination. Merci.

Le président : Merci, madame Day.

Je vais maintenant demander à Mme Palmater de commencer sa déclaration liminaire.

Pamela Palmater, présidente de la gouvernance autochtone, Université Ryerson, à titre personnel : Merci.

[La témoin s'exprime en langue autochtone.]

Je viens de la nation souveraine des Mi'kmaq, sur le territoire non cédé des Mi'kma'ki, et de la communauté d'origine Ugpi'Ganjig, qui est la Première Nation d'Eel River Bar. Aujourd'hui, je m'adresse à vous en provenance des territoires souverains de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island.

In terms of how I relate to this issue, I've been a lawyer in good standing for 23 years, 10 of which I did at Justice Canada and Indian Affairs. I did my doctorate of Law in sex and race discrimination in the Indian Act.

Thank you for the opportunity to be here, and I endorse the submissions of my colleagues who spoke before me.

You already know the political history of well over 100 years of First Nations women and children being targeted for exclusion from their communities, which is a purposeful genocidal attempt to destroy native communities. You know about the First Nations matriarch who spent decades challenging this: Senator Sandra Lovelace Nicholas and Sharon McIvor, just to name two. You know all of the court cases that found this to be discrimination and all of the inquiries, commissions and reports that have found this to be discrimination that led to the amendments under Bill S-3.

Yet, as my colleagues have said, the remedy that was intended by Bill S-3 is being withheld to thousands of First Nations women and children through Canada's ongoing failure to register them. There is only a small number — 250,000 to 400,000 — of registrants newly entitled, but it is sometimes taking over two years to get registered. At the same time, there are over 4 million passports processed every year, and the service standard can be as little as 10 days. Canada also processes more than 400,000 immigrants each year.

There is something horribly wrong with this ongoing discrimination against Indigenous women.

Of course, we know that as the discrimination continues, this violates Indigenous laws, treaties, Charter rights, section 35, rights and international human rights laws. This brings us to Bill C-15, which confirms that the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples has applicability in Canadian law. It contains minimum standards for the survival, dignity and well-being of Indigenous peoples. It demands equality between men and women, and particular attention being given to the needs of women. It also prohibits genocide, forced assimilation and protects our right to belong to our communities.

Now let's lay UNDRIP over Canada's Indian Act registration provisions, including Bill S-3, and see if it would survive a basic human-right test. I think the answer is clearly "no."

Despite the Bill S-3 amendments, the significant delays by the federal government means that there are significant impacts to First Nation women and children. The discrimination

Pour ce qui est de mon rapport avec cette question, je suis avocate en règle depuis 23 ans, dont 10 ans à Justice Canada et aux Affaires indiennes. J'ai fait mon doctorat en droit sur la discrimination fondée sur le sexe et la race dans la Loi sur les Indiens.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'être ici et je souscris aux arguments de mes collègues qui ont parlé avant moi.

Vous connaissez déjà l'histoire politique de plus de 100 ans d'exclusion des femmes et des enfants des Premières Nations de leurs communautés, ce qui constitue une tentative délibérée de génocide pour détruire les collectivités autochtones. Vous connaissez la matriarche des Premières Nations qui a passé des décennies à contester cette situation : la sénatrice Sandra Lovelace Nicholas, et Sharon McIvor, pour n'en citer que deux. Vous êtes tous au courant de toutes les affaires judiciaires qui ont conclu à la discrimination et de l'ensemble des enquêtes, des commissions et des rapports qui ont conclu à la discrimination et ont conduit aux amendements du projet de loi S-3.

Pourtant, comme l'ont dit mes collègues, la réparation prévue par le projet de loi S-3 est refusée à des milliers de femmes et d'enfants des Premières Nations, car le Canada échoue constamment à les inscrire. Il n'y a qu'un petit nombre — de 250 000 à 400 000 — de personnes nouvellement inscrites, mais il faut parfois plus de deux ans pour s'inscrire. En même temps, plus de quatre millions de passeports sont traités chaque année, et la norme de service peut être aussi courte que 10 jours. Le Canada traite également le cas de plus de 400 000 immigrants chaque année.

Il y a quelque chose d'horrible dans cette discrimination permanente à l'égard des femmes autochtones.

Bien sûr, nous savons que la poursuite de la discrimination constitue une violation des droits et des traités autochtones, des droits garantis par la Charte, de l'article 35 et des lois internationales sur les droits de la personne. Cela nous amène au projet de loi C-15, qui confirme que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones est applicable en droit canadien. Elle contient des normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones. Elle exige l'égalité entre les hommes et les femmes, et une attention particulière aux besoins des femmes. Elle interdit également le génocide et l'assimilation forcée et protège notre droit d'appartenance à nos communautés.

Maintenant, plaçons la DNUDPA sur les dispositions de la Loi sur les Indiens du Canada relatives à l'inscription, y compris le projet de loi S-3, et voyons si elles résisteraient à un test des droits fondamentaux de la personne. Je pense que la réponse est clairement « non ».

Malgré les modifications apportées au projet de loi S-3, les retards importants du gouvernement fédéral ont des répercussions considérables sur les femmes et les enfants des

continues. It sends a horrible message to society and First Nations that First Nation women are less valuable, less worthy, less Indigenous and less deserving of urgent action. It perpetuates divisions in our communities, it prolongs disconnections, it creates barriers to access language and culture, and it denies First Nation women and children a political voice in the governance of their First Nations. They are excluded from negotiations or referendums on rights. They are outright denied their treaty rights. Many have been unable to access First Nations-specific pandemic supports.

This is a crisis.

Most important, it impacts their sense of self-worth and identity, and that directly impacts their physical, mental and emotional health. This is forced assimilation. This is the core of Canada's genocide.

Some of the recommendations are to comply with the United Nations human-rights decision in *McIvor* that says to end current discrimination, prevent future discrimination and make reparations for historic discrimination. That means Canada needs to act with haste to register all of the newly entitled, and I think we should have a service standard of no less than that of passports.

There should be a 20-day service standard. There should be no expiry date on Indian status, as there is with our cards. We need to eliminate all sex discrimination in Indian registration that remains. We must address band membership, and we must repeal the non-liability clauses in Bill S-3 and Bill C-3 so we can make reparations, an apology, a memorial, support for Indigenous women's organizations and compensation for the many generations of discrimination. Anything less continues and compounds discrimination. It is illegal, unjust and unconscionable.

The Chair: Thank you, Dr. Palmater.

We will now begin the question-and-answer session.

Senator Christmas: Thank you very much for putting the spotlight on Bill S-3.

I would like to pose my first question to Dr. Palmater. I want to pick up on the last point. I know you ran out of time with your remarks, but I thought your last point was very instructive. You mentioned that in Bill S-3 we should repeal the non-liability clause. I haven't heard this very much, but there is an apology deserving to the women who lost their rights and a consideration

Premières Nations. La discrimination se poursuit. Elle envoie un message horrible à la société et aux Premières Nations, à savoir que les femmes des Premières Nations sont moins importantes, moins dignes, moins autochtones et moins méritantes d'une action urgente. Elle perpétue les divisions au sein de nos communautés, prolonge les déconnexions, crée des obstacles à l'accès à la langue et à la culture et prive les femmes et les enfants des Premières Nations d'une voix politique dans la gouvernance de leurs Premières Nations. Ils sont exclus des négociations ou des référendums sur les droits. On leur refuse carrément leurs droits issus de traités. Nombre d'entre eux n'ont pas pu avoir accès à des mesures de soutien liées à la pandémie propres aux Premières Nations.

Il s'agit d'une crise.

Fait encore plus important, cela a une incidence sur le sentiment d'estime de soi et de l'identité, ce qui se répercute directement sur la santé physique, mentale et émotionnelle. C'est de l'assimilation forcée. C'est le cœur du génocide canadien.

Certaines des recommandations visent à se conformer à la décision des Nations unies en matière de droits de la personne dans l'affaire *McIvor*, qui stipule qu'il faut mettre fin à la discrimination actuelle, prévenir la discrimination future et réparer la discrimination historique. Cela signifie que le Canada doit agir rapidement pour inscrire toutes les nouvelles personnes admissibles, et je pense que nous devrions avoir une norme de service qui ne soit pas inférieure à celle des passeports.

La norme de service devrait être de 20 jours. Il ne devrait pas y avoir de date d'expiration pour le statut d'Indien, comme c'est le cas pour nos cartes. Nous devons éliminer toute discrimination sexuelle qui subsiste dans l'inscription des Indiens, aborder la question de l'appartenance à une bande et abroger les clauses de non-responsabilité des projets de loi S-3 et C-3 afin que nous puissions offrir des réparations, des excuses, une commémoration, un soutien pour les organisations de femmes autochtones et une indemnisation pour les nombreuses générations de discrimination. Tout ce qui n'est pas le cas perpétue et aggrave la discrimination. C'est illégal, injuste et inadmissible.

Le président : Merci, madame Palmater.

Nous allons maintenant commencer la période de questions et de réponses.

Le sénateur Christmas : Merci beaucoup d'avoir donné de la visibilité au projet de loi S-3.

J'aimerais poser ma première question à Mme Palmater. Je veux revenir sur le dernier point. Je sais que vous avez manqué de temps dans vos remarques, mais j'ai trouvé votre dernier point très instructif. Vous avez mentionné que, dans le projet de loi S-3, nous devrions abroger la clause de non-responsabilité. Je n'ai pas beaucoup entendu cela, mais il y a des excuses qui

should be made about a memorial for those who have lost their rights and compensation.

Dr. Palmater, could you elaborate on those four items and why they should be considered by the committee?

Ms. Palmater: Thank you for the question. It is incredibly important for a multitude of reasons. By Canada standing up in Parliament, like it did for residential schools, and saying: Here's what we did to First Nations women and children, our intention wasn't just to assimilate them and it was to destroy First Nation communities. These women had no choice. It wasn't their fault. They're not to be blamed for any of this. And Canada owes an incredible amount for all of the personal damage that has been caused to women and children and communities and the current problem.

That's the kind of apology that's needed. The memorial to all of these women — Senator Sandra Lovelace Nicholas and Sharon McIvor are literally like my grandmothers. I only got registered because of Sandra Lovelace Nicholas and Sharon McIvor's cases. My grandmother, my father, myself and my children, all of us being here talking about this and their endless efforts, but they've spent their lifetime. Perhaps they would have wanted to spend their lifetime doing other things. We need to start remembering, acknowledging and honouring people in their lifetimes, not after they've passed away.

Compensation goes without saying. There is compensation for residential schools, colonization, for Sixties Scoops adoptions, for the foster-care crisis, for forced relocations, you name it. There is compensation ongoing or in the process. Why on earth would we send the message to Canada that First Nations women and children are not deserving of compensation for clear and purposeful violations of their basic human rights? I think that's why it's so important that we talk about real reparations.

Senator Christmas: I'll ask this question to any of the panellists if you wish to answer.

I haven't heard much discussion since Bill S-3 about the two-generation cut-off that's inherent within the Indian Act. If I remember correctly when we were debating Bill S-3, there was a lot of discussion about the Crown engaging First Nations people on the double generation cut-off, the two-generation cut-off. Could you explain to the committee and to our listening audience what that is and why it's so important that the Crown address that issue now?

méritent d'être présentées aux femmes qui ont perdu leurs droits, et il faudrait envisager une commémoration pour celles qui ont perdu leurs droits ainsi qu'une indemnisation.

Madame Palmater, pourriez-vous élaborer sur ces quatre points et expliquer pourquoi ils devraient être pris en considération par le comité?

Mme Palmater : Merci de poser la question. Elle est incroyablement importante pour une multitude de raisons. Le Canada doit se lever au Parlement, comme il l'a fait pour les pensionnats autochtones, et dire : « Voici ce que nous avons fait aux femmes et aux enfants des Premières Nations, notre intention était non seulement de les assimiler, mais aussi de détruire les collectivités des Premières Nations. Ces femmes n'avaient pas le choix. Ce n'était pas leur faute. On ne peut leur reprocher tout cela. Et le Canada doit une somme incroyable pour tous les dommages personnels qui ont été causés aux femmes, aux enfants et aux collectivités et pour le problème actuel. »

C'est le genre d'excuse qu'il faut présenter. La commémoration à l'endroit de toutes ces femmes — la sénatrice Sandra Lovelace Nicholas et Sharon McIvor sont littéralement comme mes grands-mères. Si je suis inscrite, ce n'est que grâce aux affaires de Sandra Lovelace Nicholas et de Sharon McIvor. Ma grand-mère, mon père, moi-même et mes enfants, nous sommes ici à parler de cela et de leurs efforts incessants, mais elles y ont consacré leur vie. Peut-être auraient-elles voulu passer leur vie à faire d'autres choses. Nous devons commencer à nous souvenir, à reconnaître et à honorer les gens de leur vivant, et non après leur décès.

L'indemnisation va de soi. Il existe des indemnisations pour les pensionnats, la colonisation, les adoptions dans le cadre de la rafle des années 60, la crise des foyers d'accueil, les réinstallations forcées, et ainsi de suite. Il y a des indemnisations en cours et d'autres en voie de l'être. Pourquoi diable enverrions-nous le message au Canada que les femmes et les enfants des Premières Nations ne méritent pas une indemnisation pour les violations claires et délibérées de leurs droits fondamentaux de la personne? Je pense que c'est pourquoi il est si important que nous parlions de véritables réparations.

Le sénateur Christmas : Je vais poser la question à n'importe laquelle des intervenantes, si vous souhaitez y répondre.

Je n'ai pas entendu beaucoup de discussions depuis le projet de loi S-3 au sujet de l'exclusion après la deuxième génération qui est inhérente à la Loi sur les Indiens. Si je me souviens bien, lorsque nous avons débattu du projet de loi S-3, il y a eu beaucoup de discussions au sujet de l'engagement de la Couronne envers les membres des Premières Nations sur l'exclusion de la deuxième génération. Pourriez-vous expliquer au comité et à notre auditoire ce qu'il en est et pourquoi il est si important que la Couronne aborde cette question maintenant?

Ms. Palmater: Thank you. We feel the section 6(2) cut-off is basically something that was enacted in 1985 in retaliation for having to reinstate all of the First Nations women that they had kicked out of communities, to find a way to continue the legislative extinction and forced assimilation of First Nations, because that's exactly what it results in. Section 6(2), the second-generation cut-off, relates to out-parenting, parenting with a non-registered person. So you combine that with the high rates of out-parenting in First Nations because our First Nation communities were divided up and separated and put into smaller areas. So we're intermarried with our treaty partners, we work with our treaty partners, but we're punished for it. It means that every First Nation in this country has a legislated extinction date that you can calculate based on their birth, death and out-parenting and section 6(2) of the Indian Act.

Canada continues in every court case to defend this formula over and over, even at the United Nations. I don't know how on earth you can claim to stand up for human rights and defend the legislative right to legislate Indians out of existence. That's exactly what section 6(2) does.

Canada has heard throughout many, many years, decades now, of engagement with First Nations and Indigenous women that we want to get rid of section 6(2) of the Indian Act. On a go-forward basis, why should we be cutting off our children? That would mean my grandchildren could not be a member of the Mi'kmaq community, even though they will grow up in the culture and the language and the community. That's absolutely unconscionable, it's forced assimilation and a part of ongoing genocide.

Senator Christmas: Thank you, Dr. Palmater.

The Chair: I have a statement and a question on behalf of Senator Patterson. These are his words:

Thanks for the very clear testimony you have all given us today. It is alarming and timely. Ms. Day, you have given clear recommendations that I think the committee should immediately adopt and forward to the responsible minister.

I have a question for you, Ms. Day. You have suggested that the Department of Indigenous Services Canada should train and hire enough people to accelerate the application rate from 600 to 100,000 per year. Did I understand you correctly?

Ms. Day: Yes, you did. The goals and timetables that we sent to Minister Hajdu and to Minister Freeland recommend that we get up to 450,000 women and their descendants registered by

Mme Palmater : Merci. Nous pensons que l'exclusion du paragraphe 6(2) a essentiellement été adoptée en 1985 en guise de représailles pour avoir dû réintégrer toutes les femmes des Premières Nations qu'ils avaient chassées des communautés, pour trouver un moyen de poursuivre l'extinction législative et l'assimilation forcée des Premières Nations, car c'est exactement ce qui en découle. Le paragraphe 6(2), l'exclusion après la deuxième génération, porte sur l'ascendance mixte, la parenté avec une personne non inscrite. Si l'on combine cela avec les taux élevés d'ascendance mixte dans les Premières Nations, c'est parce que nos collectivités des Premières Nations ont été divisées, séparées et regroupées dans des zones plus petites. Nous sommes donc mariés avec nos partenaires des traités, nous travaillons avec eux, mais nous sommes punis pour cela. Cela signifie que toutes les Premières Nations du pays ont une date d'extinction prescrite par la loi, que l'on peut calculer en fonction de la naissance, du décès et d'ascendance mixte des parents et du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens.

Dans tous les procès, le Canada continue de défendre cette formule encore et encore, même aux Nations unies. Je ne sais pas comment vous pouvez prétendre défendre les droits de la personne et le droit législatif de supprimer les Indiens par voie législative. C'est exactement ce que fait le paragraphe 6(2).

Au cours de nombreuses années, voire de décennies de communications avec les Premières Nations et les femmes autochtones, le Canada a entendu dire que nous voulions nous débarrasser du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens. À l'avenir, pourquoi devrions-nous exclure nos enfants? Cela signifierait que mes petits-enfants ne seraient pas membres de la communauté micmaque, même s'ils grandissent dans la culture et la langue de la communauté. C'est absolument inadmissible, c'est de l'assimilation forcée, et cela fait partie du génocide continu.

Le sénateur Christmas : Merci, madame Palmater.

Le président : J'ai une déclaration et une question au nom du sénateur Patterson. Ce sont ses mots :

Merci pour le témoignage très clair que vous nous avez toutes présenté aujourd'hui. Il est alarmant et opportun. Madame Day, vous avez formulé des recommandations très claires que le comité devrait, selon moi, adopter immédiatement et transmettre au ministre responsable.

J'ai une question pour vous, madame Day. Vous avez dit que le ministère des Services aux Autochtones du Canada devrait former et embaucher suffisamment de personnes pour accélérer le traitement des demandes afin de les faire passer de 600 à 100 000 par année. Vous ai-je bien comprise?

Mme Day : Oui, vous avez bien compris. Les objectifs et les calendriers que nous avons envoyés à la ministre Hajdu et à la ministre Freeland recommandent d'inscrire jusqu'à

December 2025. That means 100,000 per year, increasing the resources, and it also means a big public education campaign.

Indigenous Services Canada needs to go out and say, as Dr. Palmater has said, this is what has happened, this is what we've done, and now we're going to repair it. The message needs to be very well communicated to everyone in the country that the repair process means that people can think about whether or not they are among those who are eligible.

We need a big public education campaign, we need resources and we need navigation help. There is a big job to do here, but we cannot think that we're on the path to reconciliation unless Canada is prepared to do this. This is the way to unwind the terrible damage that has been done to first Nations women and their children and to First Nations by stripping them of members.

The Chair: Thank you for that. I have a supplementary question on behalf of Senator Patterson.

Could you please share with the committee through the clerk your letters to Minister Freeland and Minister Hajdu calling for action on this neglected commitment?

Ms. Day: Yes, we have done that. We've sent to the committee clerk copies of those letters, and we're very happy to provide all of the information that we have to committee members. A group of First Nations women leaders, First Nations women's organizations, and allies have been in communication with Indigenous Services Canada on a consistent basis over the last several years about the implementation of Bill S-3. We are happy to provide the committee with all of the correspondence and notes from that communication back and forth.

The Chair: Thank you, Ms. Day.

Senator Brazeau: Thank you all for being with us this afternoon. Ms. McIvor, Ms. Day and Dr. Palmater, I would like to thank you for all your tireless work and advocacy on this issue because it remains and is very important for First Nations people going forward.

We often mention the fact that it's still the Government of Canada and still the ministers of Crown-Indigenous and Northern Affairs that decide who is and who is not a status First Nations person in Canada. Having said that, we all know how long it takes for the registration process. As an aside, I've been working with an individual for the last six years to try to get his status, and it's mind-boggling as to what exactly the department utilizes in terms of criteria to determine who is status, but I digress.

450 000 femmes et leurs descendants d'ici décembre 2025. Cela signifie 100 000 par an, une augmentation des ressources et une grande campagne de sensibilisation du public.

Services aux Autochtones Canada doit aller de l'avant et dire, comme l'a dit Mme Palmater, voici ce qui s'est passé, voici ce que nous avons fait et maintenant, nous allons le réparer. Le message doit être très bien communiqué à tout le monde au pays, à savoir que le processus de réparation signifie que les gens peuvent réfléchir au fait de savoir s'ils font partie ou non des personnes admissibles.

Il nous faut une grande campagne d'éducation publique, des ressources et une aide à la navigation. Il y a un gros travail à faire ici, mais nous ne pouvons penser être sur la voie de la réconciliation à moins que le Canada soit prêt à faire cela. C'est la façon de réparer les terribles dommages qui ont été causés aux femmes des Premières Nations et à leurs enfants ainsi qu'aux Premières Nations en les privant de leurs membres.

Le président : Je vous remercie. J'ai une question supplémentaire au nom du sénateur Patterson.

Pourriez-vous faire part au comité, par l'entremise de la greffière, des lettres que vous avez adressées à la ministre Freeland et à la ministre Hajdu pour leur demander de prendre des mesures concernant cet engagement négligé?

Mme Day : Oui, nous l'avons fait. Nous avons envoyé à la greffière du comité des copies de ces lettres, et nous sommes très heureux de fournir tous les renseignements dont nous disposons aux membres du comité. Un groupe de femmes dirigeantes des Premières Nations, des organisations de femmes des Premières Nations et des alliés ont communiqué avec Services aux Autochtones Canada de façon constante au cours des dernières années au sujet de la mise en œuvre du projet de loi S-3. Nous sommes heureux de fournir au comité toute la correspondance et les notes provenant de ces échanges.

Le président : Merci, madame Day.

Le sénateur Brazeau : Merci à tous d'être avec nous cet après-midi. Madame McIvor, madame Day et madame Palmater, j'aimerais toutes vous remercier de votre travail inlassable et d'avoir défendu cette question, car elle demeure très importante pour les Premières Nations dans l'avenir.

Nous mentionnons souvent que c'est toujours le gouvernement du Canada et le ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord qui décident qui a et qui n'a pas le statut de membre des Premières Nations au Canada. Cela dit, nous savons tous combien le processus d'inscription est long. Soit dit en passant, je travaille depuis six ans avec une personne pour essayer d'obtenir son statut, et c'est ahurissant de voir ce que le ministère utilise exactement comme critères pour déterminer qui a le statut, mais je m'égare.

My question could be for any of you. What do you think it would take to be in a position in Canada where those that decide who are First Nation citizens are actually First Nations people or the nations themselves, as opposed to a department that is very secretive about what exactly they do in terms of the registration process? Thank you.

Ms. McIvor: Thank you for the question, Senator Brazeau. The position that many of us women who have been discriminated against have taken over the years is the fact that we were not involved in our communities because of the legislation. We need the Government of Canada to rectify that so that all of us who were discriminated against and lost contact with our communities and lost the ability to participate in our communities, they have to put us back.

What they have said about membership, for instance. As you know, in 1985, they gave the various Indian bands the right to make their own membership codes, and many cannot get back into their birth bands. They were automatically transferred to other bands, so they can't get back into their birth bands, and then their descendants can't.

I think what you're alluding to is the fact that the First Nations should be making the decisions about who their members are. There are those of us who agree with that, but not until they clean it up. Because today, if you want to apply to get back to your birth band, it's up to the band to do it. Canada just took their hands away from all of those First Nations women who are automatically transferred when they married an Indian from another band, and they have left them there. There are a lot of women who have been in contact with me. They want to go back to their birth bands, but they can't. Their band will not let them in.

What we're saying is that Canada's got to clean up the mess. They transferred them. They should have allowed them to transfer back or provide a mechanism where they had the right to transfer back. It wasn't somebody else's decision.

So yes, I believe that self-determination, as covered under the various legislation, including UNDRIP, should be the right of the community, but they've got to put us back. We have the right to belong to our communities, and people in the community today shouldn't decide whether we can exercise that right or not.

Senator Coyle: Thank you so much, Ms. Day, Ms. McIvor, and Dr. Palmater. I'm glad you didn't mince words here. It's clear, from what we're hearing from you and, of course, from what has been brought to our attention. It's why we're meeting about this now. We have to, as you have said, make this very important decision into fact not just words, and we have to get a way of improving this registration process because it is a real

Ma question s'adresse à n'importe laquelle d'entre vous. À votre avis, que faudrait-il pour que, au Canada, ceux qui décident qui sont les citoyens des Premières Nations soient en fait des membres des Premières Nations ou les nations elles-mêmes, plutôt qu'un ministère qui est très secret sur ce qu'il fait exactement en ce qui concerne le processus d'inscription? Merci.

Mme McIvor : Je vous remercie de poser la question, monsieur le sénateur Brazeau. La position que nombre d'entre nous, les femmes ayant été victimes de discrimination, avons adoptée au fil des ans, c'est le fait que nous ne participions pas à nos collectivités en raison de la législation. Nous avons besoin que le gouvernement du Canada rectifie cette situation afin que toutes celles d'entre nous qui ont été victimes de discrimination, qui ont perdu le contact avec leurs collectivités et qui ont perdu la possibilité d'y participer soient réintégré.

Ce qu'ils ont dit au sujet de l'appartenance, par exemple... Comme vous le savez, en 1985, ils ont donné aux différentes bandes indiennes le droit d'établir leurs propres codes d'appartenance, et nombreuses sont celles qui ne peuvent pas réintégrer leur bande d'origine. Elles ont été automatiquement transférées à d'autres bandes, et elles ne peuvent retourner à leur bande d'origine, et leurs descendants ne le peuvent pas.

Je pense que ce à quoi vous faites allusion, c'est au fait que les Premières Nations devraient prendre les décisions au sujet de qui sont leurs membres. Certains d'entre nous appuient cette idée, mais pas avant que la situation soit corrigée. Parce qu'aujourd'hui, si vous voulez faire une demande pour réintégrer votre bande d'origine, c'est à la bande de le faire. Le Canada vient de se laver les mains de toutes ces femmes des Premières Nations qui sont automatiquement transférées lorsqu'elles épousent un Indien d'une autre bande, et il les a laissées là. Beaucoup de femmes ont communiqué avec moi. Elles veulent retourner dans leur bande d'origine, mais elles ne le peuvent pas. Leur bande ne les laisse pas entrer.

Ce que nous disons, c'est que le Canada doit nettoyer le désordre. Il les a transférées. Il aurait dû leur permettre de revenir ou fournir un mécanisme leur donnant le droit de revenir. Ce n'était pas la décision de quelqu'un d'autre.

Donc oui, je crois que l'autodétermination, tel qu'elle est couverte par les diverses législations, y compris la DNUDPA, devrait être le droit de la communauté, mais ils doivent nous réintégrer. Nous avons le droit d'appartenir à nos communautés, et les gens de la communauté aujourd'hui ne devraient pas décider si nous pouvons exercer ou non ce droit.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup, madame Day, madame McIvor et madame Palmater. Je suis heureuse que vous n'ayez pas mâché vos mots ici. C'est clair, d'après ce que nous entendons de vous et, bien sûr, d'après ce qui a été porté à notre attention. C'est pourquoi nous nous réunissons maintenant à ce sujet. Nous devons, comme vous l'avez dit, traduire cette décision très importante dans les faits et pas seulement en parole,

shame. As you said, Dr. Palmater, it is further perpetuating the discrimination and divisions. There is no reason why we should not be insisting on a service standard that is respectable, that is reasonable — and obviously we are nowhere near that right now — and aligning it with the passport application standard, on the surface, sounds reasonable to me.

I'm fully supportive and agree that our committee should take this up with the minister and move this forward. In addition to that, though, I want to understand some of the finer points. Ms. McIvor, you've started to talk about some of them.

I have two questions. One is for Ms. McIvor. You spoke about reparations for the harm that has been caused, and it's such a variety of harms. I'd like to hear about that and what reparations are being looked for. Then, Ms. Day, you spoke about the need to implement the recommendations regarding funding to reconnect women and their descendants with the communities, and again that's something that Ms. McIvor was talking about as well. What does that look like? That's got to be absolutely critical, so I would like to hear about both of those things, the reparations and the reconnections, please.

Ms. Day: Let me just talk about reconnection. You'd be aware, Senator Coyle, that in the report that Claudette Dumont-Smith made to the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs in 2019, she made a series of recommendations, including about getting on with dealing with 6(2), which is such a big problem. But she said quite clearly that in order for the communities to feel as though they can reconnect with new members, they need to have the funding that's provided to them and the formulas for funding changed, ameliorated and increased. She made very specific recommendations about what those funding allocations are. So those recommendations need to be implemented. It's part of this.

As both Sharon and Pam have said so eloquently, the problem that we're facing is not just that the women aren't registered. It's that with registration goes so many other things — connection to the community, band membership, treaty rights, recognition that they are holders of Aboriginal rights, recognition that they have a voice with respect to what should happen with their community or with self-government. If they are not back and reconnected, they don't get a say about self-government and what that should look like for their communities.

et nous devons trouver un moyen d'améliorer ce processus d'inscription, parce que c'est une véritable honte. Comme vous l'avez dit, madame Palmater, cela ne fait que perpétuer la discrimination et les divisions. Il n'y a aucune raison pour que nous n'insistions pas sur une norme de service respectable et raisonnable — et de toute évidence, nous en sommes loin à l'heure actuelle — et l'alignement sur la norme de traitement des demandes de passeport, à première vue, me semble raisonnable.

Je suis tout à fait favorable à ce que notre comité aborde cette question avec le ministre et fasse avancer les choses. Mais en plus de cela, j'aimerais comprendre certains des points les plus délicats. Madame McIvor, vous avez effleuré certains d'entre eux.

J'ai deux questions. La première s'adresse à Mme McIvor. Vous avez parlé de réparations pour les préjudices qui ont été causés, et il s'agit d'un grand éventail de préjudices. J'aimerais en savoir plus à ce sujet et savoir quelles réparations sont envisagées. Ensuite, madame Day, vous avez parlé de la nécessité de mettre en œuvre les recommandations concernant le financement afin de reconnecter les femmes et leurs descendants avec les collectivités, et là encore, c'est une chose dont Mme McIvor a aussi parlé. Comme cela se présente-t-il? Cela doit être absolument critique, donc j'aimerais entendre parler de ces deux choses, les réparations et les reconnections, s'il vous plaît.

Mme Day : Permettez-moi juste de parler de la reconnexion. Vous devez savoir, madame la sénatrice Coyle, que, dans le rapport que Claudette Dumont-Smith a présenté au ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord en 2019, elle a formulé une série de recommandations, y compris celle de traiter du paragraphe 6(2), qui est un très grand problème. Mais elle a dit très clairement que, pour que les collectivités aient le sentiment de pouvoir renouer avec leurs nouveaux membres, elles doivent disposer du financement qui leur est offert, et les formules de financement doivent être changées, améliorées et augmentées. Elle a formulé des recommandations très précises sur ce que sont ces affectations de fonds. Ces recommandations doivent donc être mises en œuvre. Cela en fait partie.

Comme Mme McIvor et Mme Palmater l'ont si bien dit, le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas seulement que les femmes ne sont pas inscrites. C'est que l'inscription s'accompagne de tant d'autres choses : la connexion à la collectivité, l'appartenance à une bande, les droits issus de traités, la reconnaissance du fait qu'elles sont titulaires de droits autochtones, la reconnaissance qu'elles ont leur mot à dire sur ce qui devrait arriver à leur collectivité ou à l'autonomie gouvernementale. Si elles ne reviennent pas et ne sont pas reconnectées, elles n'auront pas leur mot à dire sur l'autonomie gouvernementale et sur ce à quoi elle devrait ressembler pour leurs collectivités.

That question of reconnection is a huge one in this picture. It's the reason why we say registration, reconnection, reparations, get the rest of the discrimination out of the Indian Act and recognize that what we have here is forced assimilation and we have to reverse it. That's what we're looking at.

I wanted to add that the women who were married out and forced out in most instances have all the things that go along with discrimination. They are and have lived in poverty. We have had a couple of registrations lately where senior women weren't getting medical care, all of that which is covered once you've got a status number.

They were able to improve their quality of life, but many of the women who were married out and then sort of fell along the wayside are living in extreme poverty, and their children and grandchildren are living in extreme poverty.

My son, for instance, wasn't registered until very late. He didn't have the opportunity to do post-secondary. He had the ability to do it. He didn't have the opportunity to do it, and today he's working and earning a living, so there are all those sorts of things that they lost out on.

Many of them are living in poverty. I'm one of the fortunate ones, I was able to get along a little better than the rest, but because of the discrimination, they are still living in poverty, and because of a whole lot of other things, the discrimination and that, they haven't had the ability to actually have a life that is beyond hand to mouth.

There is a lot of medical stuff. They have lots of illnesses that aren't being taken care of, and a lot dental, for instance. Many of them don't have any dental. Many of them don't have any teeth. There's a whole bunch of things that they lost because of the discrimination, and they should be able to get some reparation for it.

The Chair: Thank you, Ms. McIvor.

Senator Hartling: Thank you, witnesses, for your wonderful presentation. It was so well crafted with such great ideas.

As I'm sitting listening to this, I'm starting to get very disturbed. I feel like my blood pressure just went up.

I remember when Bill S- 3 was passed in the Senate, and we were all very excited about that, and now to come back to this, it feels as if there is discrimination here, oppression that is gender-based, for sure. I can't believe that this can move this slowly, because if something needs to move quickly, as you

La question de la reconnexion est très importante dans ce tableau. C'est la raison pour laquelle nous parlons d'inscription, de reconnexion, de réparations, d'éliminer le reste de la discrimination de la Loi sur les Indiens et de reconnaître que nous sommes en présence d'une assimilation forcée et que nous devons renverser la situation. C'est ce que nous cherchons à faire.

Je voulais ajouter que les femmes qui ont été mariées à un non-Indien et qui ont été forcées de partir portent, dans la plupart des cas, tous les éléments de la discrimination. Elles vivent et ont vécu dans la pauvreté. Nous avons eu quelques inscriptions récemment où des femmes âgées ne recevaient pas de soins médicaux, tout ce qui est couvert une fois que vous avez un numéro de statut.

Elles ont pu améliorer leur qualité de vie, mais nombre des femmes qui ont été mariées à un non-Indien et qui ont été ensuite mises de côté vivent dans la pauvreté extrême, tout comme leurs enfants et petits-enfants.

Mon fils, par exemple, n'a été inscrit que très tard. Il n'a pas eu l'occasion de faire des études postsecondaires. Il avait la capacité de le faire. Il n'a pas eu l'occasion de le faire, et aujourd'hui, il travaille et gagne sa vie, alors il y a toutes ces choses qui ont été perdues.

Nombre d'entre elles vivent dans la pauvreté. Je suis l'une des plus chanceuses, j'ai pu m'en sortir un peu mieux que les autres, mais à cause de la discrimination, elles vivent toujours dans la pauvreté, et à cause d'un tas d'autres choses, la discrimination et tout cela, elles n'ont pas eu la possibilité d'avoir une vie autre que celle de vivre au jour le jour.

Il y a beaucoup de problèmes de santé. Elles ont beaucoup de maladies qui ne sont pas prises en charge, et beaucoup de problèmes dentaires, par exemple. Beaucoup d'entre elles ne reçoivent pas de soins dentaires. Beaucoup d'entre elles n'ont pas de dents. Il y a tout un tas de choses qu'elles ont perdues à cause de la discrimination, et elles devraient pouvoir obtenir une certaine réparation pour cela.

Le président : Merci beaucoup, madame McIvor.

La sénatrice Hartling : Merci aux témoins pour votre merveilleux exposé. C'était si bien fait, avec de si bonnes idées.

À force d'écouter tout cela, je commence à être très perturbée. J'ai l'impression que ma tension artérielle vient d'augmenter.

Je me souviens de l'adoption du projet de loi S-3 au Sénat, et nous étions tous très enthousiastes à ce sujet, et maintenant, pour en revenir à notre discussion, j'ai l'impression qu'il y a de la discrimination, de l'oppression fondée sur le sexe, c'est certain. Je ne peux pas croire que les choses avancent aussi lentement,

know in government, it can be moved. So this is really certainly discrimination.

For people who are waiting, the pandemic has been difficult, and they must find it even more difficult, and I'm just wondering, what is the real holdup here? What do you think the real holdup is?

If you could envision this happening quicker and we could look at some of these parts that you suggested, the reparations and reconciliation, what does that look like? What do you see this looking like so that we can certainly and truly support this because it needs to go forward?

Whoever would like to answer, I'd really appreciate that. Thank you very much for your continued work.

Ms. McIvor: I will answer really quickly, but I would like Ms. Palmater to get in on this conversation.

It's will. We've been putting pressure on the government officials, in particular those at Indian Affairs, to get the information out. On a regular basis, I will talk to somebody and they say, "I have First Nations ancestry," and I say, "Okay, like what?" They tell me, and I say, "Okay, under the latest legislation, you're eligible for registration." "What? I didn't know that. How do I find that out? How do I start?" And there's absolutely no information out there telling them that because of the August 2019 amendment, if you've got one female ancestor that married out at any time, you're eligible. It's not out there. We've been putting pressure on them.

Ms. Palmater: Thanks, Ms. McIvor. This is a really important question. I think this is the question that people actually avoid, because when you ask the why, you have to start looking at sexism, racism and problems that Indian Affairs — or whatever it's called now — has long held in the bureaucracy.

We know the problems that they are having among their own employees, and there is still this block to changing any of this stuff.

Before Bill S- 3 passed and since Bill S- 3 passed, we have had meeting after meeting after meeting with Ministers Miller and Bennett and Monsef, and we've sent numerous letters, and we've done everything they've asked. We followed up. Here is the information, and it's always met with "Thank you for your long advocacy, thank you for your efforts, you're so commendable, you're wonderful women," and then there's no action.

parce que si quelque chose doit avancer rapidement, comme vous le savez au gouvernement, cela peut être adopté. Il s'agit donc bien de discrimination.

Pour les personnes qui attendent, la pandémie a été difficile, et elles doivent trouver cela encore plus difficile, et je me demande simplement, quel est le véritable blocage ici? À votre avis, quel est le véritable blocage?

Si vous pouviez envisager que cela se produise plus rapidement et que nous examinions certaines des parties que vous avez suggérées, les réparations et la réconciliation, à quoi cela ressemble-t-il? À quoi cela ressemblerait-il selon vous pour que nous puissions certainement et réellement soutenir ce projet, car il doit aller de l'avant?

Si quelqu'un veut bien répondre, je vous en serais vraiment reconnaissante. Merci beaucoup de votre travail continu.

Mme McIvor : Je vais répondre très rapidement, mais j'aimerais que Mme Palmater participe à cette conversation.

C'est la volonté. Nous avons exercé des pressions sur les représentants du gouvernement, en particulier ceux des Affaires indiennes, pour qu'ils diffusent l'information. Il m'arrive régulièrement de parler à quelqu'un et qui me dit : « J'ai des ancêtres des Premières Nations », et je lui réponds : « D'accord, comme quoi? » Ils me répondent, et je dis : « D'accord, selon la dernière législation, vous êtes admissible à l'inscription. » « Quoi? Je ne le savais pas. Comment puis-je le découvrir? Par où je commence? » Et il n'y a absolument aucune information qui leur dit que, en raison de l'amendement d'août 2019, si vous avez un ancêtre qui est une femme, qui s'est mariée à un non-Indien à n'importe quel moment, vous êtes admissible. Il n'y a pas d'information. Nous avons fait pression sur eux.

Mme Palmater : Merci, madame McIvor. C'est une question vraiment importante. Je pense que c'est la question que les gens évitent en fait, parce que lorsque vous demandez le pourquoi, vous devez commencer à examiner le sexisme, le racisme et les problèmes qui caractérisent depuis longtemps la bureaucratie des Affaires indiennes, ou quel que soit le nom qu'on leur donne maintenant.

Nous connaissons les problèmes auxquels ils sont confrontés parmi leurs propres employés, il y a toujours ce blocage pour changer tout cela.

Avant l'adoption du projet de loi S-3 et depuis son adoption, nous avons tenu de multiples réunions avec les ministres Miller, Bennett et Monsef, et avons envoyé de nombreuses lettres; nous avons fait tout ce qu'ils ont demandé. Nous avons fait un suivi. Voici l'information, ce à quoi on répond toujours : « Merci de votre travail de longue date de défense des intérêts, merci de vos efforts, vous êtes très louables, vous êtes des femmes merveilleuses », et puis aucune mesure n'est prise.

I don't want to make this sound like this is a Liberal government issue. This is obviously for every federal government that's ever been, but we're at a stage where this government promises nation-to-nation. It's implemented UNDRIP. It claims to be promoting women's rights, except Indigenous women. You can look at all of the issues they have acted on, important issues on Indigenous things, but then look at the National Inquiry into Murdered and Missing Indigenous Women and Girls. Genocide in this country, and we don't have a genocide response. That goes to show you just how much Indigenous women and girls are undervalued.

Also, in my experience — and this is anecdotal — but I work with First Nations and First Nation organizations all across the country, and they are constantly coming to me for the correct information. Departmental bureaucrats are going out saying that you don't want to bring these women back. I mean, millions of people will be added. You'll be overwhelmed. You won't be able to govern. You won't have enough housing.

I have to go there and say that is a complete lie. Literally 22,000 people have been registered. It's a drop in the bucket, but that being said, Canada is racing to sign 10-year block funding contribution agreements without women included.

They are racing to sign education agreements without women included. What they are doing without First Nations knowing is that they are going to prejudice First Nations in terms of per capita and other infrastructure that they won't get money for and they will lock themselves in without the ability to change those funds later on.

Canada's doing that knowingly and purposefully, and that's got to be addressed.

The Chair: Thank you, Dr. Palmater.

Senator Pate: Thank you to each of you for the incredible work that you did. I don't want to sound like the others you've talked to in the government who say those things. It's been decades of trying to get to this place just for those of you who are with us today.

I have two questions. I want to pick up on, Dr. Palmater, what you were just talking about in terms of the implications of this. It strikes me, as you were talking, and as Professor McIvor was talking about the implications of these policies, an area that I know well, of course, is within the prisons and correction field and an example of where in 1992 a law was passed that was supposed to provide off-ramps out of the system for Indigenous people. No communities were told about it. Then the fact that nobody applied for it was used as an example of why we didn't need to see these kinds of provisions and allowed for Corrections

Je ne veux pas donner l'impression que c'est un problème propre au gouvernement libéral. Il concerne évidemment chaque gouvernement fédéral qui a existé, mais nous sommes à une étape où le présent gouvernement fait des promesses de nation à nation. Il a mis en œuvre la DNUDPA. Il prétend promouvoir les droits des femmes, sauf les femmes autochtones. Vous pouvez regarder toutes les questions sur lesquelles il a agi, les questions importantes liées aux affaires autochtones, mais regardez ensuite l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues. Il y a un génocide dans le pays, et nous n'avons pas de réaction au génocide. Cela vous montre à quel point les femmes et les filles autochtones sont sous-estimées.

De plus, d'après mon expérience — et c'est anecdotique —, mais je travaille avec les Premières Nations et des organisations des Premières Nations dans tout le pays, et elles viennent constamment me voir pour obtenir des renseignements exacts. Les bureaucrates du ministère disent qu'il ne faut pas ramener ces femmes. Je veux dire, des millions de personnes vont s'ajouter. Vous serez submergés. Vous ne serez pas en mesure de gouverner. Vous n'aurez pas assez de logements.

Je dois aller là-bas et dire que c'est absolument faux. Il y a littéralement 22 000 personnes qui se sont inscrites. C'est une goutte d'eau dans l'océan, mais cela dit, le Canada s'empresse de signer des ententes de contribution de financement global sur 10 ans sans inclure les femmes.

Il s'empresse de signer des ententes sur l'éducation sans inclure les femmes. Ce qu'il fait sans que les Premières Nations le sachent, c'est porter préjudice aux Premières Nations pour ce qui est du nombre d'habitants et d'autres infrastructures pour lesquelles elles n'obtiendront pas d'argent et elles vont se retrouver coincées, sans pouvoir modifier ces fonds par la suite.

Le Canada le fait sciemment et délibérément, et il faut s'en occuper.

Le président : Merci, madame Palmater.

La sénatrice Pate : Merci à chacune d'entre vous pour le travail incroyable que vous avez fait. Je ne veux pas avoir l'air de ces autres personnes à qui vous avez parlé au sein du gouvernement qui disent ces choses. Cela fait des décennies que nous essayons d'arriver à ce point, juste pour celles d'entre vous qui sont avec nous aujourd'hui.

J'ai deux questions. J'aimerais revenir sur ce que vous venez de dire, madame Palmater, à propos des répercussions de cette situation. Cela me frappe, comme vous en parliez et Mme McIvor parlait des répercussions de ces politiques... un domaine que je connais bien, bien sûr, c'est celui des prisons et des services correctionnels, et l'exemple de l'adoption, en 1992, d'une loi qui était censée offrir aux Autochtones des voies de sortie du système. Aucune communauté n'en a été informée. Le fait que personne n'en ait fait la demande a ensuite été utilisé comme un exemple de la raison pour laquelle nous n'avions pas

to significantly hamper the development of things like sections 81 and 84 agreements.

It strikes me, as you've said, Canada has taken on that we will implement the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, the Calls to Action of the Truth and Reconciliation Commission, and the Calls for Justice for the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls.

Could you highlight, just to be even more crystal clear, how this is in direct contravention of those commitments that have been taken on by this government?

Second, if I may, Mr. Chair, for Professor McIvor, you have had a case before the UN Human Rights Committee for about 12 years now. How does that case relate to these provisions? And what is the impact of Canada's ongoing failure to act with respect to Bill S-3 and what's likely to come out from the UN Human Rights Committee, if you can speculate?

Ms. Palmater: Thank you for the question, Senator Pate, and, obviously, thank you for the work you've done on this committee on addressing prison injustice and this issue with Indian registration. These two things go together because women in prison are not getting the supports they need to be able to register under the Indian Act or have their children, from whom they are now separated, to register under the Indian Act.

When we talk about discrimination, we are not talking about "the card." We are talking about all of the implications of not being registered and the multiple levels of discrimination that you experience, like living in poverty because you don't have access to those programs and services, like being unhealthy because of those programs and services not being available. All of it is worse.

Here is what Canada's doing by allowing this to happen. It's saying, "We have the law, but you don't get the protection of it." That's no different than murdered and missing Indigenous women. Do you remember when there were women trying to advocate making the murder of Indigenous women extra bad? Like, "It's not just murder; it's like double murder, and you should be doubly punished for it." That's because people were trying to reach out and say, "What law do we have to pass that you will actually allow us to enjoy?" You know? They could pass 100 more laws, make 100 more amendments, but if they don't register people, then they suffer from the discrimination. This is trauma and it's intergenerational trauma. And it's added to all of the violence, all of the other discrimination in health care and education and housing and homelessness.

besoin de ce genre de dispositions, ce qui a permis aux Services correctionnels d'entraver de manière importante l'élaboration d'accords tels que ceux prévus aux articles 81 et 84.

Je suis frappée par le fait que, comme vous l'avez dit, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Pourriez-vous souligner, pour que ce soit encore plus clair, en quoi cela va directement à l'encontre de ces engagements pris par le gouvernement?

Ensuite, si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais passer à Mme McIvor; vous avez une affaire devant le Comité des droits de l'homme des Nations unies depuis environ 12 ans maintenant. Quel est le lien entre cette affaire et ces dispositions? Et quelles sont les répercussions de l'inaction continue du Canada en ce qui concerne le projet de loi S-3 et ce qui est susceptible de ressortir du Comité des droits de l'homme des Nations unies, si vous pouvez spéculer?

Mme Palmater : Je vous remercie de poser la question, sénatrice Pate, et évidemment, merci du travail que vous avez fait au sein du comité pour aborder l'injustice dans les prisons et cette question de l'inscription des Indiens. Ces deux choses vont de pair, car les femmes incarcérées ne reçoivent pas le soutien dont elles ont besoin pour pouvoir s'inscrire en vertu de la Loi sur les Indiens ou faire inscrire leurs enfants, de qui elles sont maintenant séparées, en vertu de cette loi.

Lorsque nous parlons de discrimination, nous ne parlons pas de « la carte ». Nous parlons de toutes les conséquences du fait de ne pas être inscrit et des multiples niveaux de discrimination que vous subissez, comme vivre dans la pauvreté parce que vous n'avez pas accès à ces programmes et ces services, comme être en mauvaise santé parce que ces programmes et ces services ne sont pas offerts. Tout cela et pire.

Voici ce que fait le Canada en permettant que cela se produise. Il dit : « Nous avons la loi, mais vous ne bénéficiez pas de sa protection. » Cela n'est pas différent des femmes autochtones assassinées et disparues. Vous vous souvenez de l'époque où des femmes voulaient rendre le meurtre de femmes autochtones encore plus grave? Du genre : « Ce n'est pas un simple meurtre, c'est un double meurtre, et vous devriez être doublement puni pour cela. » C'est parce que les gens essayaient de dire : « Quelle loi doit-on faire adopter pour que vous nous permettiez d'en profiter? » Vous voyez? Ils pourraient adopter 100 lois de plus, apporter 100 amendements de plus, mais s'ils n'inscrivent pas les gens, alors ces personnes souffrent de la discrimination. C'est un traumatisme et un traumatisme intergénérationnel. Et cela s'ajoute à toute la violence, à toutes les autres formes de discrimination en matière de soins de santé, d'éducation, de logement et d'itinérance.

Who's reaching out to the Indigenous women who live in the Downtown Eastside of Vancouver, on the streets, trying to register them and get them help? It's definitely not the federal government. They are breaking Indigenous laws because Indigenous laws respect women. They are breaking treaties because our treaties are supposed to go to our heirs and heirs forever — unless you're a woman. They are breaching the Charter, breaching section 35 rights, breaching Aboriginal treaty rights, which are guaranteed equally to men and women. UNDRIP guarantees every single international human rights protection equally to men and women.

There isn't anything that isn't being denied to these First Nations women and children right now. We don't get a break. Just because I'm registered, it doesn't mean we get to sit back and say, "Oh, look, the problem's solved." I'm here today because my grandkids won't be registered, and they won't be allowed to be part of my community, and Canada's doing that knowingly, just like it underfunded foster care knowingly, knowing that that was the root cause of the disproportionate apprehensions.

We have to put that on the table and say, "Stop it. Stop this intentional destruction of our communities."

The Chair: Thank you, Dr. Palmater. Senator Arnot?

Senator Arnot: Thank you, chair. I want to say I'm very impressed with the witnesses here today. They have been clear, concise and very compelling, and their recommendations are really well considered.

It seems very clear that the Government of Canada is, in fact, thwarting the rights and intention and the spirit and intent of the act by failing to properly fund the implementation of that. It seems that it's a lack of at least small-"p" political will to do it properly.

I'm surprised, really, that the second-generation cut-off issue has not been addressed. It was certainly the issue that was clearly criticized in Bill C-31, and I'm surprised by that.

I would have this question, though, to the panel but in particular to Shelagh Day. I agree with the recommendations, we need to act, his committee needs to act. But I would say this with respect to communication and education — which is critical to the application and the process, setting the foundations, so people know, in fact, that they have a right that is being thwarted — who should be doing that communication? Who should be designing the education and the communication? Who should be implementing that? You can't rely on Crown-Indigenous Relations or Indigenous Services Canada.

Qui tend la main aux femmes autochtones qui vivent dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver, dans la rue, pour essayer de les inscrire et de leur fournir de l'aide? Ce n'est assurément pas le gouvernement fédéral. Il enfreint les lois autochtones, parce que celles-ci respectent les femmes. Il enfreint les traités, parce que nos traités sont censés revenir à nos héritiers, et ce, pour toujours, sauf si vous êtes une femme. Il enfreint la Charte, les droits garantis par l'article 35, et les droits autochtones issus de traités, qui sont garantis de manière égale aux hommes et aux femmes. La DNUDPA garantit chaque protection internationale des droits de la personne de manière égale aux hommes et aux femmes.

Il n'y a rien qui n'est pas refusé à ces femmes et ces enfants des Premières Nations en ce moment. Nous n'avons pas de répit. Ce n'est pas parce que je suis inscrite que nous pouvons nous asseoir et dire : « Oh, regardez, le problème est réglé. » Je suis ici aujourd'hui parce que mes petits-enfants ne seront pas inscrits et qu'ils n'auront pas le droit de faire partie de ma communauté, et le Canada le fait délibérément, tout comme il a sous-financé les foyers d'accueil en toute connaissance de cause, sachant que c'était la cause fondamentale des arrestations disproportionnées.

Nous devons mettre cela sur la table et dire : « Arrêtez. Arrêtez cette destruction intentionnelle de nos communautés. »

Le président : Merci, madame Palmater. Sénateur Arnot?

Le sénateur Arnot : Merci, monsieur le président. Je veux dire que je suis très impressionné par les témoins présentes aujourd'hui. Elles ont été claires, concises et très convaincantes, et leurs recommandations sont vraiment bien réfléchies.

Il semble très clair que le gouvernement du Canada contrecarre, en fait, les droits et l'intention ainsi que l'esprit de la loi en n'en finançant pas correctement la mise en œuvre. Il semble qu'il y a un manque de volonté politique de le faire correctement.

Je suis vraiment surpris que la question de l'exclusion après la deuxième génération n'ait pas été abordée. C'est certainement la question qui a été clairement critiquée dans le projet de loi C-31, et je m'en étonne.

J'ai toutefois une question à poser au groupe de témoins, mais en particulier à Shelagh Day. J'approuve les recommandations, nous devons agir, son comité doit agir. Mais je dirais que, en ce qui concerne la communication et l'éducation — qui sont essentielles à l'application et au processus, à l'établissement des bases, pour que les gens sachent, en fait, qu'ils ont un droit qui est bafoué... qui devrait s'occuper de cette communication? Qui devrait concevoir l'éducation et la communication? Qui devrait mettre cela en œuvre? Vous ne pouvez pas compter sur les Relations Couronne-Autochtones ou Services aux Autochtones Canada.

I would say that Indigenous organizations, certainly women, should be intricately involved in the design and the delivery of that education and that communication to the community to support the required applications for reinstatement.

I'd like to know the thoughts of the panel on that issue.

Ms. Day: I'll just start, perhaps, Senator Arnot. I completely agree with you, and it's what we've said all along. It should be designed with, in particular, Indigenous women's organizations in a public campaign. We've also said to Minister Hajdu that we believe in our goals and timetables, which we'll certainly share with the committee. We believe there should be a notice sent out through all the universal communications that the Government of Canada engages in — income tax notices, Old Age Security notices, Canada Pension Plan notices, things that go to most households — because a lot of the people who we think are newly eligible are not necessarily connected to bands or Indigenous organizations. It's really important to reach them where they are.

Speaking for myself, one of the things I would really like to see is the Prime Minister of Canada going to the public to say, "Look, this is the history. This is what we've done. We're now trying to reverse this, and I want you to know that there are hundreds of thousands of women and their descendants who are now eligible for status — and we want you. We want you to please come forward. We're making this process available so that you can come forward." That's the kind of message that I think women and their descendants need to hear. I also think it's the message that Canada needs to hear. So there are layers to this and how it can be done.

Ms. Palmater: I would just add that we actually advocated strenuously to have Indian registration declared an essential service for this very reason — so that First Nations women and children would not be left out during a worldwide crisis. We asked over and over and over again, and they refused.

There is nothing stopping them. Think of all the federal government notices, all over Canada, during the pandemic about, "Get your shot." There were commercials and information everywhere.

Why couldn't they do that? They have the power, at the same time as funding First Nations women's organizations, friendship centres, cultural centres and First Nations, to provide education as well. Thank you.

Je dirais que les organisations autochtones, et certainement les femmes, devraient jouer un rôle étroit dans la conception et la fourniture de cette éducation et de cette communication à la communauté pour soutenir les demandes de réintégration requises.

J'aimerais connaître l'avis du groupe de témoins sur cette question.

Mme Day : Je vais commencer, peut-être, sénateur Arnot. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et c'est ce que nous avons dit depuis le début. Elle devrait être conçue de concert avec, en particulier, les organisations de femmes autochtones dans le cadre d'une campagne publique. Nous avons aussi dit à la ministre Hajdu que nous croyons en nos objectifs et en nos calendriers, dont nous ferons certainement part au comité. Nous croyons qu'un avis devrait être envoyé dans le cadre de toutes les communications universelles du gouvernement du Canada — avis d'impôt sur le revenu, avis de la Sécurité de la vieillesse, avis du Régime de pensions du Canada, les documents qui sont envoyés à la plupart des ménages —, parce qu'un grand nombre des personnes qui, selon nous, sont nouvellement admissibles ne sont pas nécessairement liées aux bandes ou aux organisations autochtones. Il est vraiment important de les rejoindre là où elles se trouvent.

En ce qui me concerne, l'une des choses que j'aimerais vraiment voir, c'est le premier ministre du Canada s'adresser au public et dire : « Regardez, voici l'histoire. Voici ce que nous avons fait. Nous essayons maintenant de renverser la situation, et je veux que vous sachiez qu'il y a des centaines de milliers de femmes et leurs descendants qui sont maintenant admissibles au statut, et nous voulons que vous le fassiez. Nous voulons que vous vous manifestiez. Nous mettons ce processus à votre disposition pour que vous puissiez vous manifester. » C'est le genre de message que, selon moi, les femmes et les descendants doivent entendre. Je crois aussi que c'est le genre de message que le Canada doit entendre. Il y a donc plusieurs niveaux à cette question et à la façon dont cela peut être fait.

Mme Palmater : Je voudrais juste ajouter que nous avons en fait plaidé énergiquement pour que l'inscription des Indiens soit déclarée service essentiel pour cette raison précise — afin que les femmes et les enfants des Premières Nations ne soient pas laissés pour compte pendant une crise mondiale. Nous l'avons demandé encore et encore, et ils ont refusé.

Rien ne les arrête. Pensez à tous les avis du gouvernement fédéral, partout au Canada, pendant la pandémie sur l'importance de se faire vacciner. Il y avait des publicités et des renseignements partout.

Pourquoi ne pourrait-il pas faire cela? Il a le pouvoir, tout en finançant les organisations des femmes des Premières Nations, les centres d'amitié, les centres culturels et les Premières Nations, de fournir également l'éducation. Merci.

Senator Arnot: I have a follow-up question, chair.

I want to ask the panellists this. It seems to me, one of the fundamental problems is that we are not holding the executive branch of government to account. So I'm asking this question to the panellists: Do you believe there needs to be a more effective accountability mechanism available to Indigenous people in Canada to hold the executive branch of government to account?

A model I might put forward is something along the lines of the Auditor General model, which reports directly to the Parliament of Canada and bypasses the executive branch of government — on reconciliation, on the Truth and Reconciliation Commission of Canada's Calls to Action, on the Missing and Murdered Indigenous Women inquiry's Calls for Justice, on UNDRIP and its implementation and, importantly, the treaty relationship and the treaty implementation in the modern context.

It seems to me that without that kind of accountability, we're just going to slide into litigation, non-action and more problems. But I really want to hear the panel on that.

Ms. Palmater: I think that's incredibly important. Part of the problem we have is the secrecy of information. When I was doing my doctorate on sex discrimination in the Indian Act, I made access to information requests over and over and over again. Some of them were denied. I had to appeal to the Office of the Information Commissioner.

It's to get this information — and that's, for me, particularly looking at it. What information flow or source is there for the public like the Auditor General or the Office of the Correctional Investigator, for example? Do you think any Canadians would know anything about what's happening in prisons if it weren't for the social justice activists on the outside and the Office of the Correctional Investigator on behalf of Canada saying, "Here's what's going on?" People listen when the Auditor General says, "You're not dealing with water on First Nations reserves very well."

Imagine if, every year, we got a report on what isn't being done to stop discrimination against First Nation women and kids, and what isn't being done to help them on all of the essential fronts, including genocide and really big things that just seem to take a back seat to everything else.

I agree with you.

Recommendations have been made, in fact, to the National Inquiry, and the National Inquiry did make a recommendation that there be a similar accountability body with regard to the

Le sénateur Arnot : J'ai une question complémentaire, monsieur le président.

Je veux juste demander ceci aux intervenantes. Il me semble que l'un des problèmes fondamentaux, c'est que nous ne demandons pas de comptes à l'organe exécutif du gouvernement. Je pose donc la question aux intervenantes : croyez-vous qu'un mécanisme de responsabilisation plus efficace doit être offert aux Autochtones au Canada pour demander des comptes à l'exécutif du gouvernement?

Un modèle que je pourrais proposer s'inspire du vérificateur général, qui rend compte directement au Parlement du Canada, sans passer par l'organe exécutif du gouvernement — au sujet de la réconciliation, des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, des appels à la justice de l'Enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, de la DNUDPA et de sa mise en œuvre et, surtout, des relations avec les traités et leur mise en œuvre dans le contexte moderne.

Il me semble que, sans ce type de responsabilisation, nous allons tout simplement glisser vers des litiges, l'inaction et davantage de problèmes. Mais je veux vraiment entendre les intervenantes à ce sujet.

Mme Palmater : Je pense que c'est incroyablement important. Une partie du problème que nous avons réside dans le secret de l'information. Lorsque je faisais mon doctorat sur la discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens, j'ai présenté des demandes d'accès à l'information à maintes reprises. Certaines d'entre elles ont été refusées. J'ai dû faire appel au Commissariat à l'information du Canada.

Il s'agit d'obtenir cette information, et, à mes yeux, surtout de l'examiner. Quelle source de l'information existe, pour le public, comme le vérificateur général ou le Bureau de l'enquêteur correctionnel, par exemple? Pensez-vous que les Canadiens sauraient quoi que ce soit sur ce qui se passe dans les établissements carcéraux si ce n'était des militants de la justice sociale à l'extérieur du Bureau de l'enquêteur correctionnel qui, au nom du Canada, disent : « Voici ce qui se passe »? Les gens écoutent lorsque le vérificateur général dit : « Vous ne gérez pas très bien l'eau dans les réserves des Premières Nations. »

Imaginez si, chaque année, nous recevions un rapport sur ce qui n'est pas fait pour mettre fin à la discrimination contre les femmes et les enfants des Premières Nations, et sur ce qui n'est pas fait pour les aider sur tous les fronts essentiels, y compris le génocide et les choses vraiment importantes qui semblent être reléguées au second plan par rapport à tout le reste.

Je suis d'accord avec vous.

Des recommandations ont été faites, en fait, à l'Enquête nationale, et celle-ci a recommandé qu'il y ait un organisme de responsabilisation semblable en ce qui concerne les droits de la

human rights of Indigenous peoples. I endorse that. That's the only way to have a comprehensive look at everything the government is doing and not doing, regardless of political party, and what needs to be done so that we don't have to keep going to the UN to do that for us.

That's what we're doing right now: We use the United Nations and the Inter-American Commission on Human Rights to tell them what is happening and what Canada is not doing. The UN can then report back and say, "Canada, you're not doing this. Stop doing that." We just keep doing it.

But Canadians don't really have access to that information under the UN. An auditor general or ombudsperson in some sense would make it widely available.

The Chair: Thank you, Dr. Palmater.

The time for this panel is complete. I wish to thank Ms. McIvor, Ms. Day and Dr. Palmater for meeting with us today.

To introduce our next panel of witnesses, we have the Honourable Lillian Eva Dyck, former senator; Cora McGuire-Cyrette, Executive Director of the Ontario Native Women's Association; and Adam Bond, Manager of Legal Services of the Native Women's Association of Canada. Former Senator Dyck, Ms. McGuire-Cyrette and Mr. Bond will provide opening remarks of five minutes each, and then we will move to a question-and-answer session of approximately four minutes per senator.

Please note that I will let witnesses know when they have 30 seconds left in their allocated time. Senators who have a question should use the "raised hand" feature on Zoom to signal the clerk, and they will be acknowledged in the chat. Committee members will be given priority to ask questions.

We extend now a warm welcome to the Honourable Senator Dyck, who was our colleague and the former chair of this committee. It is good to see you. I invite you to make your opening marks.

Hon. Lillian Eva Dyck, former senator, as an individual: Good afternoon. It's wonderful to be back here. I will apologize to the translators; I sent you a copy of what I was going to say, but it is much too long, so will be cutting it back. I'm used to the speeches in the Senate, where I had 14 or 15 minutes.

It has been almost five years since Bill S-3 was passed, so I had to dig back into my files and reacquaint myself with the information. It has been quite challenging.

personne des Autochtones. Je souscris à cette recommandation. C'est la seule façon d'avoir une vue d'ensemble de tout ce que le gouvernement fait et ne fait pas, quel que soit le parti politique, et de savoir ce qui doit être fait pour que nous n'ayons pas à demander sans cesse aux Nations unies de le faire pour nous.

C'est ce que nous faisons en ce moment : nous utilisons les Nations unies et la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour leur dire ce qui se passe et ce que le Canada ne fait pas. Les Nations unies peuvent alors faire un rapport et dire : « Canada, vous ne faites pas ceci. Arrêtez de faire cela. » Nous continuons simplement de le faire.

Mais les Canadiens n'ont pas vraiment accès à cette information dans le cadre des Nations unies. Un vérificateur général ou un ombudsman, en quelque sorte, rendrait cette information largement disponible.

Le président : Merci, madame Palmater.

Le temps alloué à ce groupe de témoins est terminé. Je tiens à remercier Mme McIvor, Mme Day et Mme Palmater d'être venues nous rencontrer aujourd'hui.

Pour présenter notre prochain groupe de témoins, nous avons l'honorable Lillian Eva Dyck, ancienne sénatrice; Cora McGuire-Cyrette, directrice générale de l'Ontario Native Women's Association; et Me Adam Bond, gestionnaire des services juridiques de l'Association des femmes autochtones du Canada. L'ancienne sénatrice Dyck, Mme McGuire-Cyrette et Me Bond présenteront une déclaration liminaire de cinq minutes chacun, puis nous passerons à une séance de questions et de réponses d'environ quatre minutes par sénateur.

Veillez noter que je ferai savoir aux témoins lorsqu'il leur restera 30 secondes dans le temps qui leur est alloué. Les sénateurs qui ont une question doivent utiliser la fonction « lever la main » sur Zoom pour signaler à la greffière qu'ils veulent intervenir, et ils seront reconnus dans le clavardage. Les membres du comité auront la priorité pour poser des questions.

Nous souhaitons maintenant la bienvenue à l'honorable sénatrice Dyck, qui était notre collègue et l'ancienne présidente du comité. Je suis heureux de vous revoir. Je vous invite à présenter votre déclaration liminaire.

L'honorable Lillian Eva Dyck, ancienne sénatrice, à titre personnel : Bonjour. C'est merveilleux d'être de retour ici. Je m'excuse auprès des interprètes; je vous ai envoyé une copie de ce que j'allais dire, mais elle est beaucoup trop longue, alors je vais la raccourcir. Je suis habituée aux discours du Sénat, où j'avais 14 ou 15 minutes.

Le projet de loi S-3 a été adopté il y a près de cinq ans, alors j'ai dû fouiller dans mes dossiers et me remettre au fait des renseignements. Cela a été tout un défi.

Today, I would like to give you some context about the bill, provide a brief summary, comment on the two outstanding issues and make some concluding remarks.

First of all, I would like to say that, often, these days with reconciliation, we do a land acknowledgement. So I'm located in Saskatoon, Saskatchewan, which is situated on land that is part of Treaty 6, where Treaty 6 First Nations lived. It's also part of the traditional homeland of the Métis. As was said before, Parliament is situated on the unceded territory of the Algonquin peoples.

I think we need to reconsider those types of acknowledgements. After listening this morning to the powerful testimony of Ms. McIvor, Ms. Day and Ms. Palmater, in our reconciliation, we should be acknowledging the following: We should acknowledge the land that constitutes Canada has been taken from the original Indigenous inhabitants, and that the colonial and patriarchal practices of Canada have created numerous injustices that have severely harmed First Nation, Métis and Inuit peoples.

We should also acknowledge that the harms done to Indigenous women are different in nature than those that are done to Indigenous men. In particular, today, we should be acknowledging that there were harms done to Indigenous women by the federal government over many, many decades by taking away their Indian status in a process that Ms. Palmater has today called forced assimilation. I particularly like the suggestion that the apology for this should come from the federal government through the Prime Minister.

I think that's a way of acknowledging that past discrimination against Indigenous women by taking away their status is severe and things need to be done.

With regard to the context for Bill S-3, I'm going to give you a very brief snapshot of the legislative history to give you an idea of how long this has been going on.

It was in 1869 that the Gradual Enfranchisement Act revoked Indian status from Indian women who married non-Indian men, but Indian men who married non-status women did not lose their status.

In 1876, the Indian Act granted Indian status to these non-Indian wives, and in 1951, the Indian Act was amended to revoke the status of adults whose paternal mothers and paternal grandmothers were non-status. This is known as the double-mother rule. As has been mentioned before under Bill C-31 in 1985, a United Nations case spearheaded and initiated by Sandra Lovelace-Nicholas, Indian status was restored to Indian women who lost their status by marrying out

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter le contexte du projet de loi, en faire un bref résumé, commenter les deux questions en suspens et formuler quelques observations finales.

Tout d'abord, j'aimerais dire que, souvent, de nos jours, dans le cadre de la réconciliation, nous faisons une reconnaissance des terres. Je me trouve donc à Saskatoon, en Saskatchewan, qui est située sur des terres qui font partie du Traité n° 6, où vivaient les Premières Nations signataires du Traité n° 6. La ville fait également partie de la patrie traditionnelle des Métis. Comme il a été dit plus tôt, le Parlement est situé sur le territoire non cédé des peuples algonquins.

Je pense que nous devons revoir ce type de reconnaissances. Après avoir écouté ce matin les puissants témoignages de Mme McIvor, de Mme Day et de Mme Palmater, j'estime que nous devrions, dans le cadre de notre réconciliation, reconnaître ce qui suit : nous devrions reconnaître que le territoire qui constitue le Canada a été enlevé aux premiers habitants autochtones et que les pratiques coloniales et patriarcales du Canada ont créé de nombreuses injustices qui ont gravement nui aux peuples des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

Nous devrions également reconnaître que les préjudices subis par les femmes autochtones sont de nature différente de ceux subis par les hommes autochtones. En particulier, aujourd'hui, nous devrions reconnaître que des préjudices ont été causés aux femmes autochtones par le gouvernement fédéral pendant de très nombreuses décennies, en leur retirant leur statut d'Indien dans un processus que Mme Palmater a aujourd'hui appelé assimilation forcée. J'aime tout particulièrement la suggestion selon laquelle les excuses devraient venir du gouvernement fédéral, par l'entremise du premier ministre.

Je pense que c'est une façon de reconnaître que la discrimination passée contre les femmes autochtones, par la suppression de leur statut, est grave et que des mesures doivent être prises.

En ce qui concerne le projet de loi S-3, je vais vous présenter un très bref aperçu de l'histoire législative afin de vous donner une idée du moment depuis lequel cette situation dure.

C'est en 1869 que l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle a révoqué le statut d'Indien dans le cas des femmes indiennes qui épousaient des hommes non indiens, mais les hommes indiens qui épousaient des femmes non inscrites ne perdaient pas leur statut.

En 1876, la Loi sur les Indiens a accordé le statut d'Indien à ces épouses non indiennes, et en 1951, la Loi sur les Indiens a été modifiée afin de révoquer le statut des adultes dont la mère paternelle et la grand-mère paternelle étaient sans statut. C'est ce qu'on appelle la règle mère grand-mère. Comme nous l'avons déjà mentionné, en vertu du projet de loi C-31 de 1985, une affaire des Nations unies menée et initiée par Sandra Lovelace-Nicholas, le statut des Indiens a été rétabli pour les femmes

and her children were granted status. There were two categories of status created, section 6(1) and section 6(2), and the second-generation cut-off status was created and is still operational today.

In 2010, under Bill C-3, grandchildren of Indigenous women who lost status by marrying out were granted eligibility for status. In both cases, Bills C-31 and C-3, the government knew there were outstanding registration issues that should have been addressed but they did not do that.

When you come to Bill S-3, it was received in the Senate in October 2016, and it became very clear early on that the bill did not remove all sex-based discrimination as the government witnesses had claimed it would do. So the Standing Committee on Aboriginal Peoples very soon decided we would suspend study of the bill, and we would do everything possible to ensure that what is called a “6(1)(a) all the way” amendment was enacted and we were able to fulfill that promise by diligent work by the committee and agreement by the Senate as a whole. I’m just going to leave it at that.

With regard to the two outstanding issues, this has been addressed by the previous speakers, the first one being the registration issues. The major objection by the government to removing the 1951 cut-off date that would restore the status of descendants of Indigenous women back to 1869 was they were afraid that hundreds of thousands of newly registered status Indians would be created and this would overwhelm the individual bands and create a huge financial drain for the federal government to provide resources for the new status Indians to fund non-insured health benefits, to provide post-secondary education support and so on.

As was said before, the department expected 270,000 to up to 450,000 applicants to apply, but only a small fraction of that estimate has been received so far.

According to the final report on the implementation of Bill S-3 released in December 2020, only about 28,000 applications had been received and only about 10,000 had been successful in gaining their status. For context, I might add that after Bill C-31 was enacted, 13,000 descendants of Indigenous women gained status, and under Bill C-3 about 38,500 were registered.

So I have to ask myself, why have there been so few applicants? The previous speakers have addressed this. Part of the answer might be because the modelling data were significantly flawed and vastly overestimated the potential numbers of new registrations. It’s also possible that the goal of assimilating us into mainstream society succeeded and perhaps

indiennes qui avaient perdu leur statut en se mariant, et leurs enfants ont obtenu le statut. Deux catégories de statut ont été créées, en vertu des paragraphes 6(1) et 6(2), et le statut d’exclusion après la deuxième génération a été créé et est encore opérationnel aujourd’hui.

En 2010, en vertu du projet de loi C-3, les petits-enfants des femmes autochtones qui ont perdu leur statut en se mariant sont devenus admissibles au statut. Dans les deux cas, les projets de loi C-31 et C-3, le gouvernement savait qu’il y avait des problèmes d’inscription en suspens qui auraient dû être réglés, mais il ne l’a pas fait.

Pour ce qui est du projet de loi S-3, il a été reçu au Sénat en octobre 2016, et il est devenu très clair dès le début que le projet de loi n’éliminait pas toute discrimination fondée sur le sexe comme les témoins du gouvernement avaient prétendu qu’il le ferait. Le Comité permanent des peuples autochtones a donc très vite décidé que nous suspendrions l’étude du projet de loi et que nous ferions tout notre possible pour que ce que l’on appelle un amendement portant sur l’application universelle de l’alinéa 6(1)a) soit adopté, et nous avons pu tenir cette promesse grâce au travail diligent du comité et à l’accord du Sénat dans son ensemble. Je vais m’en tenir là.

En ce qui concerne les deux questions en suspens, elles ont été abordées par les intervenantes précédentes, la première étant celle de l’inscription. La principale objection du gouvernement, en éliminant la date limite de 1951, qui rétablirait le statut de descendants des femmes autochtones en date de 1869, était qu’il craignait que des centaines de milliers d’Indiens nouvellement inscrits ne soient créés, ce qui submergerait les bandes individuelles et entraînerait un énorme gouffre financier pour le gouvernement fédéral, qui devrait fournir des ressources aux nouveaux Indiens inscrits pour financer les services de santé non assurés, offrir un soutien à l’éducation postsecondaire et ainsi de suite.

Comme nous l’avons déjà dit, le ministère s’attendait à ce que de 270 000 à 450 000 personnes présentent une demande, mais seule une petite fraction de cette estimation l’ont fait jusqu’à présent.

Selon le rapport final sur la mise en œuvre du projet de loi S-3 publié en décembre 2020, seules 28 000 demandes environ avaient été reçues et à peine 10 000 personnes avaient réussi à obtenir leur statut. En guise de contexte, j’ajouterais que, après la promulgation du projet de loi C-31, 13 000 descendants de femmes autochtones ont obtenu le statut, et que, en vertu du projet de loi C-3, environ 38 500 ont été inscrits.

Je dois donc me demander pourquoi il y a si peu de candidats. Les intervenantes précédentes ont abordé cette question. Une partie de la réponse pourrait être que les données de modélisation étaient très imparfaites et qu’elles ont largement surestimé le nombre potentiel de nouvelles inscriptions. Il est aussi possible que l’objectif de nous assimiler à la société dominante ait réussi

many with matrilineal roots in the pre-1951 era have no interest in reclaiming their Indian status. But I suspect that a significant part of the low application rate is due to the complexity of the bill and how opaque it is. It is very difficult to understand and very difficult to explain in plain language.

I looked at the information on the Indigenous Services Canada website. It was not helpful. It was either vague or, when I looked at their diagrams and the text that accompanied it — this is it here and you probably can't see it — there are some little rectangles. I looked at those. Basically, two of them I could not understand. I've been through this bill many, many times. I looked at this and thought if I can't understand this, and I have reviewed this and understand it, I thought, inside-out, then how is someone in the public who has no formal knowledge of it going to figure out what it is they're trying to get at. So the messaging is nowhere near clear enough, nowhere near simple enough that anybody on the street can understand if they're eligible to apply.

Why is it done that way? I suspect it's because they have not bothered to sit down with Indigenous women, they have not bothered to sit down and test drive their messaging with people from the local communities, they haven't gone to the friendship centres to ask what their opinions might be on this message and ask them if they understand what they're trying to get across. Are they working with local First Nation communities, communities that are nearby, like Kitigan Zibi? Could they not go out there and test drive their messaging? The public messaging, as has been said by the former panel members, is not good enough. They really need to get the message out there. That might be a key way of getting more descendants to apply.

The second outstanding issue is the removal of any remaining sex-based discrimination. During our study, several witnesses LEAF, Pamela Palmater, David Schulze and the Indigenous Bar Association, listed examples of situations where there was still sex-based discrimination in qualifying for Indian status. Has the government looked at those? Is the government going to address those? I would ask Indigenous Services Canada and Justice how they are identifying any remaining sex-based discrimination. Are they just looking at the court cases, which is a long, involved process to do it? Are they taking a proactive approach by examining amendments that have already been put forth, such as suggested by the witnesses I just listed? Are they examining the unfair clauses in the 1951 Indian Act? They're laid right out there. All you need to do is look at them. It's not that difficult. Are they doing that? They already have a lot of information that has been pointed to already.

et que de nombreuses personnes ayant des racines matrilineaires dans la période antérieure à 1951 n'aient aucun intérêt à récupérer leur statut d'Indien. Mais je soupçonne qu'une part importante du faible taux de demande est due à la complexité du projet de loi et à son opacité. Il est très difficile à comprendre et très difficile à expliquer en langage clair.

J'ai consulté l'information sur le site Web de Services Autochtones Canada. Cela ne m'a été d'aucune aide. C'était vague, ou quand je consultais les diagrammes et le texte d'accompagnement — ici, mais vous ne pouvez probablement pas les voir —, il y a de petits rectangles. J'ai regardé de près; et en résumé, il y en a deux que je n'ai pas compris. J'ai lu et relu ce projet de loi plusieurs fois. J'ai examiné tout cela, et je me suis dit que, si moi je ne comprenais rien, alors que j'ai examiné tout ça et que je comprends, je crois, à fond, et je me suis demandé comment une personne du public, qui n'a aucune connaissance officielle à ce sujet, est censée comprendre le but qu'on cherche à atteindre. Donc, le message est très loin d'être clair et très loin d'être assez simple pour que monsieur et madame Tout-le-Monde puissent savoir s'ils sont admissibles.

Pourquoi faire les choses ainsi? Je soupçonne que c'est parce qu'ils n'ont pas pris la peine de s'asseoir avec les femmes autochtones, qu'ils n'ont pas pris la peine de s'asseoir et de mettre à l'essai leur message auprès des gens des collectivités locales; ils ne sont pas allés dans les centres d'amitié pour recueillir des opinions sur le message et pour demander aux gens s'ils comprenaient ce qu'ils voulaient dire. Est-ce qu'ils travaillent avec les collectivités des Premières Nations, les collectivités proches, comme celle de Kitigan Zibi? Pourquoi est-ce qu'ils ne sont pas allés là-bas pour voir si le message passait? Les messages d'intérêt public, comme l'ont dit d'autres témoins avant moi, ne sont pas suffisants. Il faut vraiment qu'ils fassent passer le message dans la population. Ce serait peut-être la meilleure façon de faire en sorte que davantage de descendants présentent une demande.

La deuxième question en suspens est celle de l'élimination de la discrimination sexuelle résiduelle. Durant notre étude, plusieurs témoins du Fonds d'action et d'éducation pour les femmes, ou FAEJ, Pamela Palmater, David Schulze et l'Association du Barreau autochtone ont énuméré des exemples de situations où il y avait toujours de la discrimination sexuelle relativement à l'admissibilité au statut d'Indien. Le gouvernement s'est-il penché là-dessus? Va-t-il intervenir? Je voudrais demander à Services Autochtones Canada et à Justice Canada comment ils s'y prennent pour cerner la discrimination sexuelle résiduelle. Examinent-ils seulement les décisions juridiques, ce qui suppose un processus long et prenant? Adoptent-ils une approche proactive, en examinant les amendements qui ont déjà été proposés, par exemple ceux recommandés par les témoins que je viens tout juste de mentionner? Examinent-ils les clauses injustes dans la Loi

Bill C-15 has been enacted. So Indigenous Services Canada and Justice should be committed to achieve gender equality in the Indian Act rather than their past practice of trying to delay or limit equality for Indigenous women.

I would conclude by saying APPA has played a very good role, and I'm confident that APPA will continue to do so. I would emphasize what the previous speakers have said: Loss of status is not a trivial issue. It is important to the health, safety and well-being of the descendants of the women who lost their status.

I would like to put in something positive. I think we need a new word to describe what is happening to Indigenous women because of the operation of sexism and racism, and the new word would be *misogynkwe*, misogyny against *kwe*, which is the Ojibwa word for "woman" and close to the Cree word for woman, which is *iskwew*. We need to focus on the unfortunate and unique circumstances that oppress Indigenous women. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Dyck.

I will invite Ms. Cora McGuire-Cyrette to begin her opening remarks.

Cora McGuire-Cyrette, Executive Director, Ontario Native Women's Association: Thank you.

[*Indigenous language spoken.*]

As the Executive Director of the Ontario Native Women's Association, the oldest and largest Indigenous women's organization in Canada, ONWA has a history of supporting Indigenous women who have suffered from gender-based discrimination with the Indian Act for the past 50 years.

Before I begin, I want to acknowledge the bravery, wisdom and leadership of numerous Indigenous women who have fought the battle of addressing the racial and gender-based discrimination within the Indian Act. Without them, we would not be here today continuing this advocacy. I will be framing my presentation today based on two key points, and while I do not have the time today to explore in depth, it is imperative that they are kept in mind while we continue.

First, Indigenous women have human rights. The fact that Indigenous women continue to be overrepresented within almost all systemic issues here in Canada is evidence that Indigenous women have had a unique and devastating experience with colonization in Canada that continues today, as we are no longer

de 1951 sur les Indiens? C'est juste sous leurs yeux. Il leur suffit de chercher. Ce n'est pas difficile, mais est-ce qu'ils le font? Ils ont déjà beaucoup d'information qui leur a été soulignée.

Le projet de loi C-15 a été adopté, et Services Autochtones Canada et Justice Canada devraient donc s'engager à atteindre l'équité entre les sexes dans la Loi sur les Indiens, au lieu de faire comme ils l'ont toujours fait en essayant de retarder ou de limiter l'égalité pour les femmes autochtones.

Je vais conclure en disant que le Comité permanent sur les peuples autochtones a joué un rôle très utile, et je suis convaincue qu'il va continuer ainsi. J'aimerais insister sur ce que les témoins précédents ont dit : la perte du statut n'est pas anodine. C'est une question importante pour la santé, la sécurité et le bien-être des descendants des femmes qui ont perdu leur statut.

J'aimerais ajouter quelque chose de positif. Je crois que nous avons besoin d'un nouveau mot pour décrire ce qui arrive aux femmes autochtones à cause du sexisme et du racisme, et ce nouveau mot serait *misogynkwe*, misogynie et *kew*, le mot ojibwée pour dire « femme », qui ressemble aussi au mot cri pour dire femme, *iskwew*. Nous devons nous concentrer sur les circonstances, malheureuses et uniques, dans lesquelles les femmes autochtones sont opprimées. Merci.

Le président : Merci, sénatrice Dyck.

J'invite maintenant Mme Cora McGuire-Cyrette à nous présenter sa déclaration préliminaire.

Cora McGuire-Cyrette, directrice générale, Ontario Native Women's Association : Merci.

[*La témoin s'exprime en langue autochtone.*]

Je suis la directrice générale de l'Ontario Native Women's Association, la plus ancienne et la plus importante des organisations de femmes autochtones. L'ONWA soutient les femmes autochtones qui ont été victimes de discrimination sexuelle à cause de la Loi sur les Indiens, au cours des 50 dernières années.

Avant de commencer, je tiens à souligner le courage, la sagesse et le leadership des nombreuses femmes autochtones qui se sont battues contre la discrimination raciale et sexuelle découlant de la Loi sur les Indiens. Sans elles, nous ne serions pas ici aujourd'hui, à poursuivre leurs efforts de défense des droits. Mon exposé d'aujourd'hui sera axé sur deux points clés et, même si je n'ai pas le temps aujourd'hui de les explorer en détail, il est essentiel que vous les gardiez à l'esprit pour la suite.

Premièrement, les femmes autochtones ont des droits fondamentaux. Le fait que les femmes autochtones continuent d'être sous-représentées au regard de pratiquement tous les problèmes systémiques ici au Canada montre que la colonisation du Canada a eu sur elles des répercussions uniques et

seen a sacred but rather a burden to society. ONWA advocates that an Indigenous gender-based analysis must be applied to all federal, provincial and territorial decision-making.

Second, the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples applies to Indigenous women both at an individual level and at a collective level. For instance, Article 18 of UNDRIP affirms that “Indigenous peoples have the right to participate in decision-making in matters . . . through representatives chosen by themselves . . .” — as well as in our own institutions. From this, ONWA asserts that it is fundamental that Indigenous women have the right to their own agencies.

Over the years, ONWA has engaged with Indigenous women on the Indian Act. It’s clear that the Indian Act continues to negatively impact Indigenous women and girls at a systemic level. We recognize that, unfortunately, the Indian Act is now connected to our identity and the right to belong to our communities, nations and families.

In 1996, the Royal Commission on Aboriginal Peoples identified key actions for change, which included that healing must take place first for nation building and self-government to be successful. Additionally, it spoke to the need to restore Indigenous women’s voices, expertise and participation within decision-making at both political and social levels.

ONWA’s *Reconciliation with Indigenous Women: Changing the Story of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2020)* report provides clear recommendations for change. Our report is based on 50 years of listening and engaging with over 5,700 Indigenous women, and this report continues not to be included within the Federal Pathways nor the National Action Plan. Our report says that we cannot restore our communities and nations without addressing the systemic issues that we as Indigenous women continue to face, which includes the restoring of our roles and responsibilities within our communities and the need for substantial investment into Indigenous women’s healing and safety as part of addressing the residual discrimination from the Indian Act. Our recommendation number six is the restoring of Indigenous women’s inherent rights. The Indian Act has disrupted our value system and has been replaced with patriarchal values that continue to exclude Indigenous women.

dévastatrices, qui se poursuivent encore aujourd’hui, puisque nous ne sommes plus considérées comme des êtres sacrés, mais bien comme un fardeau pour la société. L’ONWA recommande qu’une analyse autochtone comparative entre les sexes soit effectuée dans le cadre de tous les processus décisionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Deuxièmement, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones s’applique aux femmes autochtones, à la fois de façon individuelle et collective. Par exemple, l’article 18 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones prévoit que « les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions [...] par l’intermédiaire de représentants qu’ils ont eux-mêmes choisis [...] », ainsi qu’à nos propres institutions. L’ONWA affirme, en conséquence, que les femmes autochtones ont le droit fondamental d’avoir leur propre autonomie.

Au fil des années, l’ONWA a travaillé avec les femmes autochtones sur la question de la Loi sur les Indiens. Il est clair que la Loi sur les Indiens continue d’avoir des répercussions défavorables sur les femmes et les filles autochtones, et de façon systémique. Nous reconnaissons que, malheureusement, la Loi sur les Indiens est maintenant liée à notre identité et au droit d’appartenir à nos collectivités, nos nations et nos familles.

En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a cerné des mesures clés de changement, dont une était qu’il devait d’abord y avoir un processus de guérison pour que l’édification des nations et l’autonomie gouvernementale réussissent. Le rapport soulignait aussi le besoin de redonner une voix aux femmes autochtones, de reconnaître leur expertise et de les faire participer au processus décisionnel, tant au niveau politique qu’au niveau social.

L’ONWA a publié un rapport intitulé *Reconciliation with Indigenous Women: Changing the Story of Missing and Murdered Indigenous Women and Girls (2020)*, dans lequel sont formulées des recommandations claires pour changer les choses. Nous avons fondé ce rapport sur 50 ans d’écoute et de travail auprès de plus de 5 700 femmes autochtones, et pourtant, ce rapport ne fait toujours pas partie de la Voie fédérale ni du Plan d’action national. Notre rapport fait valoir que nous ne pouvons pas rétablir nos collectivités et nos nations sans d’abord régler les problèmes systémiques auxquels nous, les femmes autochtones, continuons de nous heurter, et pour cela, il faudra, entre autres, nous redonner nos rôles et nos responsabilités au sein des collectivités et investir substantiellement dans la guérison et la sécurité des femmes autochtones, aux fins de la lutte contre la discrimination résiduelle dans la Loi sur les Indiens. Notre recommandation 6 est de rétablir les droits inhérents des femmes autochtones. La Loi sur les Indiens a perturbé notre système de valeurs, qui a été remplacé par des valeurs patriarcales qui continuent d’exclure les femmes autochtones.

In 2016, the federal government established a nation-to-nation policy and chose for their nation building partners only three national Indigenous organizations. This policy discriminates against Indigenous women and girls as it does not recognize us as legitimate partners. The majority of Indigenous women and girls live off reserve and continue to face violence 365 days a year all across Canada, both on and off reserve.

As I conclude I will highlight four essential recommendations. First, the Government of Canada must implement a nation-to-nation plus framework that includes meaningful engagement with Indigenous women and invests in our agencies in the development of any federal policy and funding formulas. This is inclusive of all Indigenous women and their agencies in communities, not limited to only national Indigenous organizations, as the majority of agencies are not connected to national Indigenous organizations.

Two, put the appropriate investments into the implementation of the registration of women and their children under Bill S-3. Indigenous women were told by Indigenous Services Canada that completing the application process for status could take up to three years. For some elders, even one year may be too long to wait.

Three, complete the remedy of sex discrimination as was identified in the case of the *McIvor v. Canada* decision by the United Nations Human Rights Committee. Only one part of this remedy has been implemented, as you have heard today. It is essential that you also address the residual discrimination within communities with immediate investments in healing. Without it, Indigenous women and their families who have their status reinstated will continue to experience challenges and hardships.

Finally, develop a strength-based education campaign for First Nation communities and for women who want to apply. We know that this legislation was not well received by all First Nations. The significant challenges that some First Nations face in caring for their current membership means that the return of new members is seen as undue hardship.

In closing, I encourage the committee to review our *Reconciliation with Indigenous Women* report in full, as it provides a roadmap of restoring the balance needed in our communities. *Meegwetch* for your time today.

The Chair: Thank you, Ms. McGuire-Cyrette.

En 2016, le gouvernement fédéral a établi une politique de nation à nation et n'a choisi que trois organisations nationales autochtones comme partenaires pour l'édification de la nation. Cette politique discrimine les femmes et les filles autochtones, puisque nous ne sommes pas considérées comme des partenaires légitimes. La majorité des femmes et des filles autochtones ne vivent pas dans les réserves, et elles continuent de subir de la violence 365 jours par année, partout au Canada, dans les réserves et ailleurs.

Pour conclure, je vais mettre l'accent sur quatre recommandations essentielles. Premièrement, le gouvernement doit mettre en œuvre un cadre de nation à nation plus, qui prévoit une réelle mobilisation des femmes autochtones et des investissements dans nos organismes chaque fois qu'est élaborée une politique fédérale ou une formule de financement. Cela inclut toutes les femmes autochtones et leurs organismes communautaires; cela ne se limite pas aux seules organisations autochtones nationales, puisque la majorité des organismes n'ont pas de lien avec les organisations autochtones nationales.

Deuxièmement, investissez les ressources appropriées dans le mécanisme d'inscription des femmes et de leurs enfants prévu en vertu du projet de loi S-3. Services Autochtones Canada a dit aux femmes autochtones que le processus de demande de statut pouvait prendre jusqu'à trois ans. Pour certaines aînées, même une année d'attente serait trop longue.

Troisièmement, appliquez intégralement le recours concernant la discrimination sexuelle reconnue dans la décision *McIvor c. Canada* par le Comité des droits de l'homme des Nations unies. Ce recours a été partiellement mis en œuvre, comme vous avez pu l'entendre aujourd'hui. Il est aussi essentiel que vous investissiez immédiatement dans la guérison afin d'atténuer la discrimination résiduelle dans les collectivités, sans quoi les femmes autochtones et leur famille qui ont retrouvé leur statut continueront de se heurter à des obstacles et à des difficultés.

Enfin, il faut concevoir une campagne d'éducation axée sur la force à l'intention des collectivités des Premières Nations et des femmes qui veulent présenter une demande. Nous savons que ce ne sont pas toutes les Premières Nations qui ont bien accueilli le projet de loi. Certaines Premières Nations se heurtent à d'énormes difficultés pour ce qui est de prendre soin de leurs membres actuels, et cela veut dire que le retour de nouveaux membres est considéré comme un fardeau indu.

Pour conclure, j'encourage le comité à examiner au complet notre rapport, *Reconciliation with Indigenous Women*, puisque vous y trouverez un guide pour le rétablissement de l'équilibre dont nos collectivités ont besoin. *Meegwetch* pour votre temps, aujourd'hui.

Le président : Merci, madame McGuire-Cyrette.

Adam Bond, Manager of Legal Services, Native Women's Association of Canada: Thank you, honourable senators. My name is Adam Bond, and I am the manager of legal services with the Native Women's Association of Canada, or NWAC, currently located in the municipality of [Technical difficulties] in Quebec, the traditional territory of the [Technical difficulties]. I would like to thank the committee for inviting me to appear today as part of your review of the implementation of Bill S-3.

NWAC is currently in the process of finalizing our final report on the effectiveness of Bill S-3 and remaining issues under the legislation. As such, I'm not in a position to provide any final official positions or recommendations from the organization yet. That's coming in a few weeks. But I will be able to speak to some of the issues related to the implementation of the bill, some of the successes, challenges and ongoing issues.

I hope to make four points. The first is that Bill S-3 has largely been effective in addressing the issues that the legislation was designed to address, and the government has achieved important successes in the bill's implementation. Second, despite these successes, there are ongoing challenges. Third, Bill S-3 did not address all issues of inequality under the registration provisions. And fourth, the Indian Act is very likely fundamentally incompatible with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

To my first point, Bill S-3 has largely addressed the issues it was designed to address, and the government has made some progress. For instance, the sex-based distinctions related to the cousins issue, the siblings issue and the omitted minor child issue have been removed, and the 1951 cut-off date has been removed. With respect to the implementation, Indigenous Services Canada has worked with stakeholders to promote awareness of the legislation, including with NWAC. As of mid-March, they had processed 85% of the 45,000 applications they received under Bill S-3 to date. We welcome the reduced processing times and encourage the government to move further to enhance these service standards as quickly as possible. This is an area of significant frustration for many applicants.

To my second point, despite these successes, there are many challenges that persist. Despite the engagement and communication work that Indigenous Services Canada and national Indigenous organizations such as NWAC have implemented, there is still quite a bit of confusion about the registration provisions. As was touched on earlier, this is

Me Adam Bond, gestionnaire des services juridiques, Association des femmes autochtones du Canada : Merci, honorables sénateurs et sénatrices. Mon nom est Adam Bond, et je suis gestionnaire des services juridiques pour l'Association des femmes autochtones du Canada, ou AFAC, située présentement dans la municipalité de [Difficultés techniques] au Québec, sur le territoire ancestral des [Difficultés techniques]. J'aimerais remercier le comité de m'avoir invité aujourd'hui à témoigner dans le cadre de son étude sur la mise en œuvre du projet de loi S-3.

L'AFAC est en train de mettre la dernière main à son rapport final sur l'efficacité du projet de loi S-3 et sur les questions résiduelles sous le régime de la loi. Je ne peux donc pas présenter de recommandations ou de commentaires officiels définitifs de la part de notre organisation, du moins pour l'instant. Cela viendra au cours des prochaines semaines. Je pourrai toutefois parler de certaines questions liées à la mise en œuvre du projet de loi, de certaines réussites, des difficultés et des problèmes qui perdurent.

J'espère pouvoir présenter quatre points. Premièrement, le projet de loi S-3 a été hautement efficace pour ce qui est de corriger les problèmes qu'il était censé corriger, et le gouvernement a obtenu d'importants résultats positifs grâce à la mise en œuvre du projet de loi. Deuxièmement, malgré ces réussites, certains problèmes demeurent. Troisièmement, le projet de loi S-3 ne corrige pas tous les problèmes d'iniquité des dispositions relatives à l'inscription. Quatrièmement, la Loi sur les Indiens est très probablement fondamentalement incompatible avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour revenir à mon premier point, le projet de loi S-3 a, dans une grande mesure, atténué les problèmes qu'il était censé atténuer, et le gouvernement a fait quelques progrès. Par exemple, les distinctions sexuelles liées au problème des cousins et cousines, des frères et sœurs ou des enfants mineurs omis ont été retirées, et la date limite de 1951 a été éliminée. En ce qui concerne la mise en œuvre, Services Autochtones Canada a travaillé avec les intervenants, y compris l'AFAC, pour sensibiliser les gens par rapport au projet de loi. À la mi-mars, 85 % des 45 000 demandes reçues sous le régime du projet de loi S-3 avaient été traitées. Nous sommes heureux de constater que les temps de traitement ont été réduits, et nous encourageons le gouvernement à améliorer encore plus ces normes de service, aussi rapidement que possible. C'était un point de très grande frustration pour de nombreux demandeurs.

Pour revenir à mon deuxième point, malgré ces réussites, il y a encore beaucoup d'obstacles. Malgré les efforts de mobilisation et de communication que Services Autochtones Canada et d'autres organisations autochtones nationales, comme l'AFAC, ont déployés, il subsiste encore beaucoup de confusion à l'égard des dispositions relatives à l'inscription. Comme cela a été

something to do with the difficulty to follow these provisions. They're very complex and complicated. They refer to pre-1985 sections of the act that are not publicly available, so it's hard to even understand what they're referring to. It also requires applicants to have a very thorough knowledge and understanding of their own genealogy.

Also, the government continues to maintain a burden of proof in matters of unknown and unstated parentage of balance of probabilities, despite subsection 5(6) setting out that the burden of proof in such matters is every reasonable inference in favour of the applicant.

To my third point, there are pressing issues of equality that persist in the registration provisions. Some of these include the age and marital status-based distinctions of the paragraph under 6(1)(a.3). This is resulting in siblings of the same parent who were born before and after 16 April 1985 being differently entitled to status for no other reason than the age and marital status of their parents. The second-generation cut-off has disproportionate adverse effects on single mothers in particular.

The expansion of entitlement under section 6 raises issues of identity and belonging. There are many newly entitled individuals under Bill S- 3 who have been removed from their Indigenous cultures for generations. Resources and supports for these communities are needed so that women and their descendants can be reconnected with their communities.

The quote unquote voluntary enfranchisement was not addressed by Bill S- 3 and the Indian Act does not allow individuals to deregister.

My final point, the Indian Act is very likely fundamentally incompatible with the UNDRIP Act. Regardless of any adjustments that might be made to these provisions, the coming into force of the UNDRIP Act creates a legislative conundrum. That act requires the Government of Canada to take all necessary measures, working in consultation and cooperation with Indigenous peoples, to ensure that the laws of Canada are consistent with the declaration. Just one example, Article 33 of the declaration codifies the right of Indigenous peoples to determine their own identity and membership, whereas the registration provisions of the Indian Act established the fact of controls over entitlement to First Nations membership.

mentionné plus tôt, c'est parce que ces dispositions sont difficiles à comprendre. Elles sont très complexes et très compliquées. Elles renvoient à des articles de la loi d'avant 1985 qui ne sont pas accessibles au public, alors c'est difficile de même comprendre à quoi elles renvoient. Elles exigent aussi que les demandeurs aient une connaissance et une compréhension très approfondies de leur propre généalogie.

Aussi, le gouvernement continue de maintenir le fardeau de la preuve de la prépondérance des probabilités lorsque les parents sont inconnus ou non déclarés, et ce, même si le paragraphe 5(6) établit, par rapport au fardeau de la preuve dans ce genre de cas, qu'il faut tirer les conclusions raisonnables les plus favorables au demandeur.

Pour revenir à mon troisième point, certaines questions urgentes en matière d'égalité demeurent dans les dispositions relatives à l'inscription, par exemple les distinctions prévues à l'alinéa 6(1)a.3) concernant l'âge et l'état matrimonial. Cela fait que des frères et des sœurs, nés de mêmes parents, qui sont nés avant ou après le 16 avril 1985 n'auront pas la même admissibilité au statut, en raison seulement de leur âge ou de l'état matrimonial de leurs parents. La limite de la deuxième génération a aussi des répercussions défavorables disproportionnées, en particulier sur les mères célibataires.

L'élargissement du droit à l'inscription prévue à l'article 6 soulève des questions à l'égard de l'identité et de l'appartenance. Le projet de loi S-3 donne des droits d'inscription à un grand nombre de personnes qui ont été exclues des cultures autochtones depuis des générations. Ces communautés ont besoin de ressources et de soutiens afin que les femmes et leurs descendants puissent renouer avec leurs communautés.

Le projet de loi S-3 ne traite pas de l'émancipation — entre guillemets — volontaire, et la Loi sur les Indiens ne permet pas aux gens de se désinscrire.

Pour revenir à mon point final, la Loi sur les Indiens est très probablement fondamentalement incompatible avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nonobstant les modifications éventuelles apportées à ces dispositions, l'entrée en vigueur de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones crée un casse-tête législatif. Cette loi exige que le gouvernement du Canada prenne toutes les mesures nécessaires, en travaillant en consultation et en coopération avec les peuples autochtones, pour s'assurer que les lois du Canada sont cohérentes avec la déclaration. Pour ne donner qu'un exemple, l'article 33 de la déclaration codifie le droit des peuples autochtones de décider de leur propre identité ou appartenance, alors que les dispositions relatives à l'inscription dans la Loi sur les Indiens établissent des critères pour l'admissibilité à l'inscription au statut de membre des Premières Nations.

Yet the Indian Act does also protect important rights and entitlements that are guaranteed to First Nations. No matter the adjustments to the registration provisions, the federal legislation applying pan-Indigenous rules to membership in First Nations is simply not compatible with the declaration.

While amendments to address the issues of ongoing inequalities are important for the short term, Canada needs to turn its mind toward working with First Nations to prepare a roadmap for the repeal of the Indian Act in such a way that the rights and entitlements of First Nations are recognized and protected by the colonial legislative schemes abolished. This concludes my opening remarks. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Bond. We will now begin the question-and-answer session. If you could, just limit your questions to one for this round. Time is of the essence, and then we'll get a chance to go to another round.

Senator Christmas: Thank you, panellists, for joining us this afternoon. I want to give Senator Dyck the opportunity to elaborate on her second point.

As you remember, senator, when we were discussing Bill S-3 in the committee, we made the choice of going with an amendment that was called "6(1)(a) all the way" which we were hoping would eliminate all sex-based inequities in the act. You'll recall quite clearly how the House of Commons rejected our amendment, but when the bill came back you were most strong, and I want to thank you for standing up to the House of Commons and insisting that the Bill S-3 would respect "6(1)(a) all the way."

In your second point, you had mentioned that not all sex-based discrimination was removed. Senator Dyck, could you elaborate about — now five years after the fact — what do you see as the inability of Bill S-3 to remove all sex-based discrimination?

Ms. Dyck: It's good to see you, Senator Christmas. It's been a long time since I've looked at that, but if you look at the witness testimony from LEAF, from Pamela Palmater, David Schulze and the Indigenous Bar Association, they do have a list of what they saw as the outstanding or residual issues that need to be addressed. Some of those I think were included in the bill but not all of them.

In fact, apparently the government is planning legislation this summer to address voluntary enfranchisement. This is a case where I believe it was a father who voluntarily enfranchised so that his children would not be taken away to Indian residential

Et pourtant, la Loi sur les Indiens protège aussi des droits et des privilèges importants qui sont garantis aux Premières Nations. Peu importe quelles modifications sont apportées aux dispositions relatives à l'inscription, l'application par loi fédérale de règles panautochtones touchant l'appartenance aux Premières Nations n'est tout simplement pas compatible avec la déclaration.

Même si des amendements sont importants, à court terme, pour atténuer les inégalités persistantes, le Canada doit maintenant songer à travailler avec les Premières Nations pour préparer une feuille de route en vue de l'abrogation de la Loi sur les Indiens, et il faut que cela soit fait de façon que les droits et les privilèges des Premières Nations qui existaient dans les régimes législatifs coloniaux abolis soient reconnus et protégés. Cela met fin à ma déclaration préliminaire. Merci.

Le président : Merci, maître Bond. Nous allons commencer la période de questions. Je vous demanderais, si possible, de poser seulement une question durant ce tour. Le temps nous est compté, et nous pourrions faire un deuxième tour après cela.

Le sénateur Christmas : Merci aux témoins d'être avec nous cet après-midi. J'aimerais donner à la sénatrice Dyck l'occasion d'approfondir son deuxième point.

Vous vous souviendrez, madame la sénatrice, que, lorsque le comité étudiait le projet de loi S-3, nous avons décidé d'adopter un amendement relatif à l'application universelle de l'alinéa 6(1)a), et nous espérions que cela éliminerait toutes les iniquités sexuelles de la loi. Vous vous souviendrez très clairement que la Chambre des communes a rejeté notre amendement, et vous avez fait preuve d'énormément de force quand le projet de loi nous a été envoyé, alors je tiens à vous remercier d'avoir tenu tête à la Chambre des communes et d'avoir insisté pour que le projet de loi S-3 respecte l'application universelle de l'alinéa 6(1)a).

Pour revenir à votre deuxième point, vous avez dit que la discrimination sexuelle n'avait pas été entièrement éliminée. Sénatrice Dyck, pourriez-vous nous dire — maintenant que cinq ans se sont écoulés — pourquoi, selon vous, le projet de loi S-3 ne peut pas éliminer entièrement la discrimination sexuelle?

Mme Dyck : Je suis heureuse de vous revoir, sénateur Christmas. Cela fait longtemps que je n'y ai pas jeté un œil, mais si vous prenez le témoignage du FAEJ, de Pamela Palmater, de David Schulze et de l'Association du Barreau autochtone du Canada, ils ont une liste de ce qui était, selon eux, les problèmes en suspens ou résiduels à corriger. Je crois que certains ont été inclus dans le projet de loi, mais pas tous.

À dire vrai, il semble même que le gouvernement a prévu un projet de loi cet été relativement à l'émancipation volontaire. Je crois que c'est en lien avec une affaire où un père s'était volontairement émancipé pour que ses enfants ne soient pas

school, because his children would no longer be status Indians. So there was voluntary enfranchisement. In some cases the children were enfranchised, or lost their status, and as adults they maybe don't want to have that done, so that kind of enfranchisement where, for example, there should be cases where a husband has enfranchised and then consequently his wife would be enfranchised, so that would be taking away her rights to be in control of her own status.

There still are those kinds of issues but if you look at the examples given by previous witnesses, and also if you go back to the 1951 amendments, it does lay out exactly what the restrictions were. You don't need to wait for the court case. Just go back to the actual amendments in the Indian Act and get rid of them.

Senator Christmas: Thank you, senator. If I could ask the same question to Mr. Adam Bond. Mr. Bond, you also mentioned the second-generation cut-off and the age and marital distinctions that were causing further discrimination. Can you elaborate on those two points?

Mr. Bond: Yes, the second-generation cut-off on its face appears to be non-discriminatory because it's not in the language of the legislation because a distinction on the basis of sex.

It's in the discriminatory effects that women are being discriminated against, and there is some discussion about this in the *Gehl* decision in the Ontario Court of Appeal. It's about whether the different burdens or the different risks that an Indigenous woman, a single mother, for instance, might face wanting to register her child. It can, unfortunately, in some circumstances, put women at risk, either economically, socially or even for their physical safety. This relates to identifying status fathers of the applicant child.

This issue is also important to the unknown and unstated parentage policy as I alluded to earlier. The government is maintaining its position that the standard, the burden of proof in such cases is a balance of probabilities, whereas a simple reading of 5(6), it's clear that Parliament indicated something lower than that.

The discrimination under the paragraph 6(1)(a)(3), this is right on its face. This is clear, and we've heard from many people who have been directly affected.

So you'll have an individual, an older sister, for instance, who was born in 1983 to parents who were never married, and at some point along the genealogical line they had become entitled under 6(1)(a)(1) or 6(1)(a)(2). On that, then this individual would be entitled to status. They will have a younger sister born in 1987, for example, that will not be entitled to status under 6(1)(a)(3). They will be entitled to status under 6(2). This is the difference in entitlement status based on their age and the marital status of their parents.

envoyés au pensionnat indien, puisqu'ils ne seraient plus des Indiens inscrits. Donc, il y a eu de l'émancipation volontaire. Dans certains cas, des enfants ont été émancipés, ou ont perdu leur statut, et peut-être que ce n'est pas ce qu'ils voulaient en tant qu'adultes; alors c'est le genre de cas d'émancipation où, par exemple, il y a un époux qui s'est émancipé, et, conséquemment, son épouse a été émancipée, ce qui lui enlève ses droits de décider de son propre statut.

Il y a toujours ce genre de problèmes, selon les exemples que les témoins précédents ont donnés, et si vous revenez aux amendements de 1951, les restrictions y étaient clairement établies. Vous n'avez pas à attendre les décisions juridiques. Vous pouvez simplement prendre les amendements dans la Loi sur les Indiens et les supprimer.

Le sénateur Christmas : Oui, madame la sénatrice. Je voudrais poser la même question à Me Adam Bond. Maître Bond, vous avez aussi mentionné que la limite de la deuxième génération et les distinctions fondées sur l'âge et l'état matrimonial créaient davantage de discrimination. Pouvez-vous nous parler davantage de ces deux points?

Me Bond : Oui, la limite de la deuxième génération, à première vue, ne semble pas discriminatoire, parce que le libellé de la loi ne fait pas de distinction sexuelle.

Il y a quand même des effets discriminatoires qui font que les femmes sont discriminées, et la Cour d'appel de l'Ontario a examiné dans une certaine mesure cette question dans l'arrêt *Gehl*. On s'est demandé si les femmes autochtones, disons une mère célibataire, serait confrontée à un fardeau ou à des risques différents si elle voulait inscrire son enfant. Dans certaines circonstances, malheureusement, cela peut exposer les femmes à un risque économique, social ou même physique, parce qu'il faut identifier le père inscrit de l'enfant demandeur.

La question est en outre étroitement liée à la politique relative aux parents inconnus ou non déclarés, que j'ai mentionnée plus tôt. Le gouvernement maintient sa position selon laquelle la norme de preuve dans ces cas est celle de la prépondérance des probabilités, alors qu'il suffit de lire le paragraphe 5(6) pour voir clairement que le législateur avait prévu un fardeau plus léger.

La discrimination découlant du sous-alinéa 6(1)a.3) est apparente. C'est évident, et nous avons entendu beaucoup de personnes dire qu'elles ont été directement touchées.

Donc, vous avez par exemple une sœur aînée qui est née en 1983 de parents non mariés, lesquels, à un certain point de la généalogie, sont devenus admissibles en vertu du sous-alinéa 6(1)a.1) ou 6(1)a.2). Donc, cette personne a droit au statut. Elle a une sœur plus jeune, née par exemple en 1987, qui n'aura pas droit au statut au titre du sous-alinéa 6(1)a.3). Elle y aura droit en vertu du paragraphe 6(2). Il y a une différence quant au statut d'admissibilité en fonction de leur âge et de l'état matrimonial de leurs parents.

Senator Christmas: Thank you, Mr. Bond.

Senator Pate: Thank you to the witnesses for joining us. It's wonderful to see all of you, and in particular wonderful to see you back, Senator Dyck.

I want to pick up on something that was raised in the previous panel and that you raised, Ms. McGuire-Cyrette. The impact of the delays and the failure of the government to provide information to communities is that not only is it delaying registration, but the government is saving money as a result of that. In addition, communities are signing on to other agreements based on their current registration status, which then actually encourages discrimination within the community, if you will, in terms of lateral discrimination to try and prevent women and generations from being registered.

It strikes me, as I think Dr. Palmater spoke about, that this is a form of unjust enrichment that we've seen in other places — the First Nations Child & Family Caring Society cases and others.

In the end, there needs to be compensation, it strikes me, but I'm curious what you think this committee should recommend in terms of potential remedies to address this and ways forward out of this situation that would assist Indigenous peoples and not further jeopardize their situation and unjustly enrich the federal government.

Ms. McGuire-Cyrette: Thank you. What's needed is investments in healing today. We're already investing in Canada, but the investments that are going into Indigenous women, as you know, for instance within the justice system, where it's costing about \$250,000 to \$400,000 a year to house an Indigenous woman in the justice system where we are now currently over 50% represented, and that's not even including the amounts for child welfare and especially if children have a disability and the costs there.

The investments that the federal government is currently putting toward Indigenous women is definitely within discriminatory practices, and there is no reconciliation for the harms done for Indigenous women. What we need to start looking at is investments into specialized healing for Indigenous women. As you know, colonization has affected us differently. It was mentioned through the Truth and Reconciliation Commission of Canada. Justice Murray Sinclair spoke to the violence that girls experience within the residential school system right through to the Indian Act and now missing and murdered Indigenous women and girls and human trafficking, for instance, and it continues.

Le sénateur Christmas : Merci, maître Bond.

La sénatrice Pate : Merci aux témoins d'être avec nous. C'est merveilleux de vous voir tous et toutes, et c'est particulièrement merveilleux de vous revoir parmi nous, sénatrice Dyck.

Je voudrais revenir sur un sujet qui a été abordé par les témoins précédents et aussi par vous, madame McGuire-Cyrette. Les retards et les échecs du gouvernement en ce qui concerne la communication d'information aux collectivités ont pour conséquence de retarder les inscriptions, mais ils permettent par ailleurs au gouvernement d'économiser de l'argent. De plus, les collectivités signent d'autres ententes en fonction de leur statut d'inscription actuel, ce qui, dans les faits, encourage la discrimination dans la collectivité en créant, si je peux le dire ainsi, de la discrimination latérale, parce qu'on essaie d'empêcher les femmes et les générations de s'inscrire.

Ce qui me frappe — je crois que Mme Palmater en avait parlé —, c'est qu'il s'agit d'une forme d'enrichissement injuste, que nous avons vue ailleurs : dans les affaires de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, entre autres.

Au bout du compte, il faut qu'il y ait réparation, et cela me frappe, mais je serais curieuse de savoir ce que le comité devrait recommander, selon vous, quant à des recours potentiels pour corriger ce problème et nous sortir de cette situation, d'une façon qui aiderait les peuples autochtones, n'aggraverait pas davantage leur situation et n'enrichirait pas injustement le gouvernement fédéral.

Mme McGuire-Cyrette : Merci. Ce dont nous avons besoin, c'est d'investir aujourd'hui dans la guérison. Nous investissons déjà au Canada, mais les investissements qui vont aux femmes autochtones, comme vous le savez... Par exemple, dans le système judiciaire, cela coûte environ de 250 000 \$ à 400 000 \$ par année pour loger une femme autochtone dans le système judiciaire, où nous sommes surreprésentées à plus de 50 %, et cela ne comprend même pas les montants pour l'aide sociale à l'enfance, et en particulier les coûts pour les enfants handicapés.

Les investissements actuels du gouvernement fédéral pour les femmes autochtones s'inscrivent hors de tout doute dans ses pratiques discriminatoires, et il ne pourra y avoir aucune réconciliation à la suite des préjudices causés aux femmes autochtones. Ce qu'il faut faire, c'est envisager d'investir dans une guérison spécialisée pour les femmes autochtones. Comme vous le savez, la colonisation ne nous a pas touchées de la même façon. Cela a été souligné dans la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Le juge Murray Sinclair a parlé de la violence que les filles ont subie, dans les pensionnats jusque dans la Loi sur les Indiens, et aussi à présent, avec les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et la traite de personnes, par exemple, et tout cela continue.

If we don't start to invest into healing programs and services, our children will have to continue this advocacy. We need to begin with investments in healing and safety immediately.

Senator Pate: Senator Dyck, I was asking if you had a comment in terms of what this committee could be recommending in light of the unjust enrichment and the situation that the Canadian government is exacerbating at this time by failure to act.

Ms. Dyck: Failure to act is a continuation of the discrimination. There has been a long-standing tactic used by every level of government and every political party. It isn't just Liberals or Conservatives, it's every government that there is no political will. By not doing anything, you're actually complicit in continuing the disadvantage to Indigenous women.

Now that Bill C-15 has been passed encouraging the government to fully implement the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, that can be used as a reminder that the federal government has committed itself to removing all inequities with respect to Indigenous people and including women.

So that is a tool that the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples did not have when we were dealing with Bill S-3 because Bill C-15 had not yet been enacted, but we did rely on the United Nations Human Rights Council, UNHRC, with respect to Sharon McIvor's case where they did rule that Canada had contravened the gender equality rights and gave Canada a 60-day or something deadline to remove that discrimination from Bill S-3. I hope that was helpful.

Senator Pate: Do you think we should be making a recommendation for immediate compensation in addition to the registration requirements that the previous panel suggested?

Ms. Dyck: The tricky part is they built into the bill a clause that says there was no liability. How do we get around that? I do believe there should be compensation, but in that bill and in the previous bills, certainly in Bill C-3, there was no liability clause, and I suspect it was probably also in Bill C-31. But perhaps that clause could be challenged as well, saying that is discrimination or unconstitutional. Maybe that's a way around it. But certainly there should be compensation.

When I think back in my own case, I didn't get my status back until I was 40 years old. So there were a lot of health benefits

Si nous ne commençons pas à investir dans des programmes et services de guérison, nos enfants devront continuer de lutter pour leurs droits. Nous devons commencer à investir dans la guérison et dans la sécurité immédiatement.

La sénatrice Pate : Sénatrice Dyck, je voulais savoir si vous aviez des commentaires sur les recommandations que le comité pourrait formuler, compte tenu de l'enrichissement injuste et de la situation actuelle qui s'aggrave à cause de l'inaction du gouvernement.

Mme Dyck : Cette inaction est un prolongement de la discrimination. Depuis longtemps, tous les ordres de gouvernement et tous les partis politiques emploient cette tactique. Ce n'est pas seulement les libéraux ou les conservateurs, ce sont tous les gouvernements qui n'ont pas de volonté politique. En ne faisant rien, vous devenez en fait complices du désavantage des femmes autochtones.

Maintenant que le projet de loi C-15 a été adopté et que le gouvernement est encouragé à mettre en œuvre intégralement la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, cela pourrait servir de rappel du fait que le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer toutes les iniquités touchant les Autochtones, y compris les femmes.

À l'époque où le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones étudiait le projet de loi S-3, nous n'avions pas cet outil, parce que le projet de loi C-15 n'avait pas encore été adopté, mais nous nous étions quand même appuyés sur le Conseil des droits de l'homme des Nations unies relativement à l'affaire de Sharon McIvor, où on a tranché que le Canada avait violé les droits relatifs à l'égalité entre les sexes, en donnant au Canada 60 jours ou un délai du genre pour éliminer la discrimination du projet de loi S-3. J'espère que cela vous aide.

La sénatrice Pate : Croyez-vous que nous devrions recommander une compensation immédiate, en plus des exigences en matière d'inscription proposées par les témoins précédents?

Mme Dyck : Ce qui est compliqué, c'est qu'ils ont inscrit, dans le projet de loi, une disposition selon laquelle il n'y a aucune responsabilité. Comment est-ce qu'on contourne ce problème? Je crois qu'il devrait y avoir compensation, mais, dans ce projet de loi ainsi que dans les précédents, et surtout dans le projet de loi C-3, il n'y avait aucune disposition de responsabilité, et je soupçonne que c'était aussi le cas dans le projet de loi C-31. Mais peut-être qu'on pourrait contester aussi cette disposition en soutenant qu'elle est discriminatoire ou inconstitutionnelle. Peut-être qu'il y a une façon de contourner le problème. Mais il devrait certainement y avoir compensation.

Quand je repense à mon propre cas, je n'ai pas retrouvé mon statut avant l'âge de 40 ans. Il y a énormément de prestations

that would have been very useful to me growing up, particularly as a child. So perhaps my health today would be better.

I could have had dental benefits. I would have better teeth now. All those kinds of things. And they are not trivial. If you don't have good dental care, you can actually end up with abscess teeth, which then leads to heart problems, and you could actually die. Apparently, within emergency suites, a high number appears in emergency hospitals because of dental problems.

So that's creating a significant harm to people that don't have dental health care. Now the government is committed to instituting dental care based on income levels for low-income Canadians.

If we can afford to do that, why can't we afford to compensate descendants of Indigenous women who lost their status? It's a matter of what your priorities are. Indigenous women typically have not been high on the level of priority.

Senator Arnot: Thank you to the witnesses in this panel.

My question or observation is for the Honourable Lillian Dyck. Many people may not know, but Lillian Dyck has been a champion for Indigenous rights, treaty rights and human rights in Saskatchewan, and well deserved, and certainly she's been recognized to receive the Order of Canada, and rightly so. So I commend her for that.

Former Senator Dyck, many people attribute the lack of support, the lack of will, the lack of understanding and the lack of proper implementation of this Bill S-3 to the dollar amount. Is connecting the cost or dollar amount in the recognition and implementation of the rights of Indigenous women either correct, fair or just in Canada in the 21st century?

Ms. Dyck: It's not a fair position. Why is it that when it comes to Indigenous women the cost always comes up? In fact, what really got me is when we were studying Bill S-3, the minister and the department said they didn't want the full implementation of the "6(1)(a) all the way" amendment because they needed to consult with First Nations. But, of course, that's not consulting with the people who are affected because they are going to the reserves, to people who are already registered, and in all other bills that we received there was no consultation. When the committee tried to ask them to do it, they refused. So that just shows you the kind of discrimination that goes on. It has always been used as an example.

Indigenous women are as entitled to being resourced as Indigenous men. So it's certainly not a fair comparison. You could probably find within either the UN declaration or in the Canadian Human Rights Act clauses about proper funding to

d'assurance-santé qui auraient pu m'être très utiles dans ma jeunesse, et surtout quand j'étais enfant. Peut-être que je serais en meilleure santé aujourd'hui.

J'aurais pu avoir une assurance dentaire. J'aurais de meilleures dents aujourd'hui. Toutes les choses du genre, et ce n'est pas anodin. Si vous n'avez pas accès à de bons soins dentaires, vous risquez d'avoir un abcès dentaire, ce qui peut causer des problèmes cardiaques et même la mort. Apparemment, dans les salles d'urgence, beaucoup de gens vont aux urgences des hôpitaux pour des problèmes dentaires.

Donc, cela cause un préjudice grave aux gens qui n'ont pas accès à des soins dentaires. À présent, le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une assurance dentaire selon le revenu, pour les Canadiens à faible revenu.

Si nous pouvons nous payer cela, n'avons-nous pas les moyens d'indemniser les descendants des femmes autochtones qui ont perdu leur statut? C'est une question de priorité. Les femmes autochtones ne sont habituellement pas en très bonne place sur la liste des priorités.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins présents.

Ma question, ou plutôt mon observation, s'adresse à l'honorable Lillian Dyck. Beaucoup de personnes l'ignorent peut-être, mais Lillian Dyck a été une championne des droits autochtones, des droits issus de traités et des droits de la personne en Saskatchewan, et elle a certainement mérité d'être reconnue par l'Ordre du Canada. Je veux donc la féliciter.

Sénatrice Dyck, beaucoup attribuent le manque de soutien, le manque de volonté, le manque de compréhension et la mauvaise mise en œuvre du projet de loi S-3 à la question du financement. Est-il correct, équitable ou juste, au XXI^e siècle, au Canada, que la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des femmes autochtones dépendent du coût ou des dollars?

Mme Dyck : Ce n'est pas équitable. Comment se fait-il, quand il est question des femmes autochtones, qu'on parle toujours de coûts? À dire vrai, ce qui m'a vraiment choquée, quand nous étudions le projet de loi S-3, c'est que la ministre et le ministère ont dit qu'ils ne voulaient pas mettre en œuvre intégralement l'amendement sur l'application universelle de l'alinéa 6(1)a parce qu'ils devaient consulter les Premières Nations. Mais, évidemment, ils n'ont pas consulté les gens concernés parce qu'ils sont allés dans les réserves, voir des gens déjà inscrits, et pour le reste des projets de loi qui nous ont été renvoyés, il n'y a pas eu de consultation. Quand le comité leur a demandé de le faire, ils ont refusé. Donc, cela montre le genre de discrimination qui se poursuit. Cela a toujours servi d'exemple.

Les femmes autochtones ont droit aux mêmes ressources que les hommes autochtones. Donc, ce n'est certainement pas une comparaison équitable. Vous pourriez certainement trouver, soit dans la Déclaration des Nations unies, soit dans la Loi

equalize the funding between Indigenous men and Indigenous women. Certainly, the equality rights are there. Equality rights of Indigenous women and men are also in our Constitution. I can't remember which particular section it is, but they are also in our Constitution as well as within the Canadian Charter of Human Rights and Freedoms.

Senator Arnot: I have a follow-up question, chair, if there's time.

The Chair: We will come back to you, Senator Arnot, if there's time.

This next question is on behalf of Senator Patterson to Senator Dyck.

I would like to welcome Senator Dyck back to the committee we worked on together for many years and particularly on Bill S-3. It's great to see you again participating in our ongoing work.

Both you and Shelagh Day emphasized the complexity of the application process, and if you couldn't understand that pamphlet accompanying the application process, then how could a person unfamiliar with the nuances and complexities of this issue feel comfortable?

Ms. Day said it should be revamped.

Ms. Dyck: I'm sorry. I didn't quite hear the last part.

The Chair: Ms. Day said that the application process should be revamped. It's very complex.

Ms. Dyck: Is the question, should the application process be revised and simplified? If so, yes. I haven't looked at the process itself, and certainly, Senator Patterson, you know more than the rest, because you were deputy chair at the time we studied this bill. You know how incredibly complicated it is.

Listening today to Mr. Bond go through it where we're talking about section 6(1)(a)(c.01), then this date, the pre-1985, post-1985, "pre-this," "pre-that," it's incomprehensible.

You have to sit there with your pencil and translate as you go along. The information that I showed you, I really don't know what they are getting at. They really need to work with community members and say, "This is what we're trying to say, is it getting through?" That's where I like working with my assistants in my office. I would say, "This is what I think it means; what do you think?" Then we kept trying to simplify. You really do need people who are educators to translate it into language that everybody can understand, speech writers,

canadienne sur les droits de la personne, des dispositions à propos du financement adéquat, pour égaliser le financement entre les hommes et les femmes autochtones. Les droits à l'égalité des femmes et des hommes autochtones font aussi partie de la Constitution. Je ne me souviens pas de l'article exact, mais c'est dans la Constitution ainsi que dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Le sénateur Arnot : J'ai une question complémentaire, si nous avons assez de temps.

Le président : Je vous redonnerai la parole, sénateur Arnot, si nous avons assez de temps.

La prochaine question provient du sénateur Patterson et s'adresse à la sénatrice Dyck.

J'aimerais souhaiter à la sénatrice Dyck bon retour au comité. Nous avons travaillé ensemble pendant de nombreuses années, tout particulièrement sur le projet de loi S-3. Je suis très heureux de vous revoir pour que vous puissiez participer à nos travaux en cours.

Mme Shelagh Day et vous avez toutes deux insisté sur la complexité du processus de demande; si vous-même ne pouvez pas comprendre la brochure accompagnant le processus de demande, comment une personne qui n'y connaît rien pourrait-elle bien saisir les nuances et les complexités de tout cela?

Mme Day a dit qu'il faudrait repenser tout cela.

Mme Dyck : Excusez-moi, mais je n'ai pas bien entendu la fin.

Le président : Mme Day a dit que le processus de demande devrait être repensé. C'est très complexe.

Mme Dyck : Demandez-vous si le processus de demande devrait être révisé et simplifié? Dans ce cas, oui. Je n'ai pas examiné le processus lui-même, et le sénateur Patterson le sait probablement mieux que tout le monde, puisque vous étiez vice-président à l'époque où nous avons étudié le projet de loi. Vous savez à quel point tout cela est incroyablement compliqué.

Juste à écouter Me Bond aujourd'hui en parler, le sous-alinéa 6(1)a)(c.01), puis la date, avant 1985, après 1985, « avant ceci », « après cela », c'est incompréhensible.

Vous devez vous asseoir avec un crayon et traduire au fur et à mesure. Je vous ai montré de l'information, et je ne comprends vraiment pas où on veut en venir. Il faut vraiment travailler avec les membres de la communauté et leur demander : « Voici ce que nous essayons de dire, comprenez-vous? » C'est de cette façon que j'aime fonctionner avec mes adjoints, à mon bureau. Je dis : « Voici ce que je crois que cela veut dire, qu'est-ce que vous en pensez? » Puis, on essaie toujours de simplifier. Vous avez vraiment besoin de gens qui sont des éducateurs, pour traduire

professional communicators. What we have right now is probably produced by the department, who are so used to their language, which, I must say, I think is deliberately confusing so only they can understand what it's all about.

I don't know. Perhaps that is their reason to limit the number of applications. I would hate to say that is their reason, but even the department themselves, when they came to us, they would put things up to show their graphs, and even they had mistakes. Something really needs to be done to simplify it and put it into plain language.

The Chair: Thank you, Senator Dyck.

[*Translation*]

Senator Audette: Thank you very much. I'll speak in my official language of choice [*Innu-Aimun spoken*].

Thank you to all those women who have marched for decades to change, with little commitment at the federal level, these amendments that I feel are the epitome of systemic discrimination.

Do you think, dear colleague, Ms. Dyck, that the system has indeed created and continues to create this discrimination, and that within our communities, because of the lack of information, we end up believing that these are not people who are welcome — and, therefore, that we are feeding lateral violence and that the organizations on the ground, such as the Ontario Native Women's Association, Quebec Native Women, or those that are very close to the communities, have an important role to play in terms of education, promotion and information?

In your experience as a senator — and I put this question to the representatives of all the organizations present on this panel — have there been any studies indicating that, since 1985, some communities have developed open membership codes and have been refused by the federal government, whereas those that have adopted restrictive membership codes have been accepted by the federal government?

According to the James Bay Agreement approach, to be a beneficiary, you need a parent to pass on the nation to the child. Has the Senate, the federal government studied this, or should it be recommended that we look at how we have treated the difference between men and women for so many years — restrictive, open, James Bay Agreement and so on?

[*English*]

Ms. Dyck: Thank you. You listed quite a few questions there. I don't know if I got them all down, especially the last one.

tout cela dans une langue que tout le monde peut comprendre, des rédacteurs de discours et des communicateurs professionnels. Ce que nous avons présentement a probablement été produit par le ministère, qui est tellement habitué à sa propre langue, même si, je dois le dire, elle porte délibérément à confusion de façon que les gens du ministère sont les seuls à comprendre de quoi on parle.

Je ne sais pas. Peut-être que c'est pour eux une raison de limiter le nombre de demandes. Je ne veux vraiment pas dire que c'est leur raison, mais, quand les gens du ministère sont venus eux-mêmes nous voir, ils nous ont montré leurs graphiques, et même eux faisaient des erreurs. Il faut vraiment faire quelque chose pour simplifier tout cela et l'exprimer en termes clairs.

Le président : Merci, sénatrice Dyck.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Merci beaucoup. Je vais m'exprimer en français [*mots prononcés en Innu-Aimun*].

Merci à toutes ces femmes qui ont marché pendant des décennies pour modifier, à petit engagement au fédéral, ces amendements qui sont pour moi la pure définition de la discrimination systémique.

Pensez-vous, chère collègue, madame Dyck, qu'en effet, le système a créé et continue de créer cette discrimination, et qu'au sein de nos communautés, par le manque d'information, on finit par croire que ce ne sont pas des gens qui sont les bienvenus — donc qu'on nourrit la violence latérale et que les organisations sur le terrain comme l'Ontario Native Women's Association, Femmes autochtones du Québec ou celles qui sont très proches des communautés ont un rôle important pour éduquer, promouvoir et informer?

Dans votre expérience de sénatrice — et je pose la question à toutes les organisations qui sont présentes en ce moment sur ce panel —, est-ce qu'il y a eu des études indiquant qu'on remarque que, depuis 1985, des communautés ont développé des codes d'appartenance ouverts et ont été refusées par le fédéral alors que celles qui ont adopté des codes d'appartenance restrictifs ont été acceptées par le fédéral?

Selon l'approche de la Convention de la Baie-James, pour être bénéficiaire, il faut un parent pour transmettre la nation à l'enfant. Est-ce que cela a été étudié par le Sénat, le gouvernement fédéral ou est-ce que cela devrait être une recommandation de vérifier la façon dont on a traité, depuis tant d'années, la différence homme et femme — restrictif, ouvert, Convention de la Baie-James, etc.?

[*Traduction*]

Mme Dyck : Merci. Vous avez formulé un assez bon nombre de questions. Je ne sais pas si je les ai toutes notées, surtout la dernière.

I definitely do believe that the federal government, particularly Indigenous Services Canada and Department of Justice, I do believe there is a high level of systemic racism. This was previously alluded to by Dr. Palmater, where there now is a court case by former employees of the oil and gas section of Indigenous Services Canada that are going to court over systemic racism against them.

Certainly, when you look at the resistance of the federal government to actually remove gender discrimination against Indigenous women, that is, to me, a very clear sign that it is systemic racism and sexism. As I said, I termed it, “misogynkweism,” specific discrimination against Indigenous women. Sadly, it’s part of our culture, and it’s difficult to eradicate as long as the leaders continue to exhibit it. Certainly when we saw the witnesses from the Department of Justice and from Indigenous Services Canada when we were dealing with this bill, they were just so — I can’t think of a nice word, but it was like they had the authority, and they were just refusing to listen to what some of the witnesses had said and just kept saying over and over about how great this bill was, despite evidence to the contrary. To me that’s a clear symptom of systemic racism and gender discrimination together.

I do believe that organizations like the Ontario Native Women’s Association, NWAC and the Quebec Native Women Inc. have a role to play. During our study and press releases, we did have press releases with the members of those organizations to go to the media, to push the government, to make public pressure in order for the government to follow through on their promises.

I must say that the Feminist Alliance for International Action, FAFIA, Shelagh Day and her team, were very effective in mounting a public education campaign.

You asked a question about band membership in the different communities, but I don’t have access to that information. I don’t know whether anyone has actually done that. I do know that there are sections under the Indian Act where bands can take over the authority to decide who is or who is not a band member. I suspect, although I’m not positive, that probably in most cases I think it’s still up to the federal government through registry in the Indian Act, which we all know is not working.

Bands could be losing out. There were bands, like the Odanak band that appeared, where Stéphane Descheneaux was from and the Yantha sisters. Some bands are seeing their numbers dwindle because of the second-generation cut-off, and that’s why they

Je crois sans l’ombre d’un doute que le gouvernement fédéral, en particulier Services Autochtones Canada et le ministère de la Justice... Je crois sincèrement qu’il y a un degré élevé de racisme systémique. Mme Palmater en a parlé précédemment, quand elle a dit que d’anciens employés du service pétrolier et gazier de Services aux Autochtones Canada sont allés devant les tribunaux porter des accusations de racisme systémique à leur égard.

Certainement, quand on pense à la réticence du gouvernement fédéral à véritablement éliminer la discrimination sexuelle contre les femmes autochtones, cela montre selon moi que, très clairement, il y a du racisme et du sexisme systémiques. Comme je l’ai dit, je l’ai appelée, la *misogynkweism*, c’est-à-dire la discrimination visant spécifiquement les femmes autochtones. Malheureusement, cela fait partie de notre culture, et ce sera difficile de l’éliminer tant que les dirigeants continuent de l’afficher. Manifestement, quand nous avons reçu les témoins du ministère de la Justice et de Services aux Autochtones Canada, à l’époque où nous étudions ce projet de loi, ils étaient si... Je n’arrive pas à le dire poliment, mais c’était comme s’ils avaient cette autorité et qu’ils refusaient tout simplement d’écouter ce que certains des témoins avaient à dire; ils ne faisaient que répéter encore et encore à quel point ce projet de loi était génial, malgré les preuves du contraire. À mes yeux, c’est un symptôme manifeste du racisme systémique combiné à la discrimination sexuelle.

Je crois cependant que des organisations comme l’Association des femmes autochtones de l’Ontario et l’AFAC et Femmes autochtones du Québec Inc. ont un rôle à jouer. Durant notre étude, les communiqués de presse... Nous avons publié des communiqués de presse avec les membres de ces organisations, dans les médias, afin de pousser le gouvernement, afin d’exercer publiquement une pression sur lui pour qu’il donne suite à ses promesses.

Je dois dire que l’Alliance féministe pour l’action internationale, l’AFAI, Mme Shelagh Day et son équipe, se sont révélées très efficaces pour ce qui est de monter une campagne de sensibilisation publique.

Vous avez posé une question sur l’appartenance à une bande dans les différentes collectivités, mais je n’ai pas accès à cette information. Je ne sais pas si quelqu’un a vraiment fait cela. Je sais cependant qu’il y avait des articles dans la Loi sur les Indiens selon lesquels les bandes peuvent avoir l’autorité de décider qui appartient ou non à la bande. Je crois, même si je n’en suis pas sûre, que dans la plupart des cas, la décision appartient toujours au gouvernement fédéral, par l’inscription dans la Loi sur les Indiens, ce qui, nous le savons tous, ne fonctionne pas.

Les bandes sont désavantagées. Des bandes sont venues témoigner, comme celle d’Odanak, celle de Stéphane Descheneaux et des sœurs Yantha. Certaines bandes voient leur nombre diminuer, à cause de la limite de la deuxième génération,

were in favour of opening the registry, because at some point in time with second-generation cut-off, the numbers will go down, and you will have insufficient numbers to maintain your community.

The Chair: Thank you, Senator Dyck.

The time for this panel is now complete. I wish to thank our witnesses for joining us today.

(The committee adjourned.)

et c'est pour cette raison qu'elles sont favorables à l'ouverture de l'inscription, parce qu'à un certain moment, à cause de la limite de la deuxième génération, leur nombre va diminuer, et il n'y aura plus suffisamment de membres pour maintenir la communauté.

Le président : Merci, sénatrice Dyck.

C'est tout le temps que nous avons avec ces témoins. Je veux remercier les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

(La séance est levée.)
